



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Et

3ème concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Session 2025

Rapport de jury présenté par :

Yves DELÉCLUSE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

Nathalie VILACÈQUE

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Vice-présidente du jury

Nathalie COSTANTINI

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Vice-présidente du jury

SOMMAIRE

Remerciements	1
1. Les épreuves et les attendus du concours.....	2
1.1. Les épreuves d'admissibilité.....	2
1.2. Les épreuves d'admission.....	3
1.3. Les attendus généraux	5
2. Bilan général des épreuves	6
2.1. Composition du jury	6
2.2. Les statistiques générales.....	7
2.3. Profil des lauréats.....	9
3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2025	11
3.1. L'épreuve 1 : composition	11
3.1.1. <i>Le sujet</i>	11
3.1.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i>	11
3.1.3. <i>Points de vigilance</i>	16
3.1.4. <i>Conseils aux candidats</i>	16
3.2. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative	17
3.2.1. <i>Le sujet</i>	17
3.2.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i>	18
3.2.3. <i>Conseils aux candidats</i>	23
4. Les épreuves d'admission de la session 2025.....	25
4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.....	25
4.1.1. <i>Un exemple de sujet</i>	25
4.1.2. <i>Observations des interrogateurs</i>	25
4.1.3. <i>Conseils aux candidats</i>	28
4.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien	29
4.2.1. <i>Les mises en situation proposées par le jury</i>	29
4.2.2. <i>Observations des interrogateurs</i>	29
4.2.3. <i>Conseils aux candidats</i>	31
Annexes	33
Annexe 1 – Sujet de l'épreuve « composition »	33
Annexe 2 - Sujet de l'épreuve « analyse d'une situation éducative »	34
Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2025	35

Remerciements

Au terme de ces quatre années de présidence, je souhaite remercier vivement celles et ceux qui, par leur engagement, leur mobilisation et leur attention, ont permis la réussite de la session 2025 des concours¹ de recrutement des conseillers principaux d'éducation.

De la conception des sujets jusqu'à la publication des résultats le 27 mai 2025, l'action du jury, des services de la DGRH, du rectorat de Bordeaux et de l'équipe de direction du Lycée Toulouse-Lautrec s'est déroulée dans une parfaite complémentarité qui témoigne du très haut niveau de professionnalisme et d'expertise dont chacune et chacun a fait preuve. Cette action collective et coordonnée a été mise au service de l'accueil et de l'évaluation des candidats qui ont été nombreux à manifester leur satisfaction. À cet égard, il est à noter que la session a été marquée par un changement d'agenda – épreuves d'admission en mai – lié à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui conduisait à interroger la disponibilité des locaux du lycée mis à la disposition du jury. Annoncée dès l'ouverture des inscriptions aux concours, cette modification n'a eu aucune incidence sur le déroulement des épreuves et les résultats des candidats qui, de ce fait, ont bénéficié de conditions d'accueil en dehors d'une période caniculaire.

Je tiens à remercier particulièrement le département D2-3 de la DGRH qui assure une parfaite régulation des opérations administratives, la DEC et le service informatique (DSI) du rectorat de Bordeaux dont la disponibilité a garanti une qualité logistique sans faille et le proviseur du lycée Toulouse-Lautrec qui, à nouveau, a accepté la mise à disposition totale de l'établissement pendant la session des épreuves d'admission en veillant à la qualité d'hébergement des membres du jury et des candidats.

Enfin, je remercie très sincèrement toute l'équipe du directoire qui m'a accompagné au cours de ces quatre années et sans laquelle la réussite de la session serait impossible : Nathalie Vilacèque et Nathalie Costantini vice-présidentes ; Dominique Charrazac, Aurore Fitoussi, Fabien Decq et Philippe Chanteur, secrétaires généraux. Leur grande expertise et leurs savoir-faire multiples ont permis d'assurer une parfaite maîtrise du processus d'organisation de la session.

Comme les années précédentes, le rapport est nourri des observations faites par l'ensemble des membres du jury dont les exigences et la bienveillance ont assuré la qualité des corrections et des interrogations. Il vise à éclairer les futurs candidats sur les attendus et les spécificités du concours auquel ils envisagent de se présenter. Il s'inscrit dans la continuité des rapports rédigés depuis 2022² qui rendent compte du déroulement des épreuves réglementées par l'arrêté du 25 janvier 2021. Si la mise en place d'une réforme des concours de recrutement³ conduira à redéfinir les attentes, les recommandations et les conseils énoncés dans le présent rapport restent utiles pour guider la préparation des futurs candidats.

Yves Delécluse
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

¹ Concours externe et 3^{ème} concours

² De nombreux constats et conseils sont repris de ces rapports successifs.

³ Recrutement au niveau licence à partir de la session 2026.

1. Les épreuves et les attendus du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (concours externe, concours externe spécial, concours interne et troisième concours).

Le jury invite les futurs candidats à en prendre connaissance et à lire avec attention le descriptif de chaque épreuve, exposé dans les annexes de l'arrêté et largement cité dans les paragraphes qui suivent. L'analyse de ces cadrages réglementaires permet de prendre la mesure des spécificités de chaque épreuve et de saisir les principaux attendus qui déterminent les critères d'évaluation.

Le jury attire l'attention des lecteurs sur la spécificité du 3^{ème} concours qui ne comprend qu'une seule épreuve d'admissibilité correspondant à la première épreuve d'admissibilité du concours externe.

1.1. Les épreuves d'admissibilité

1^{ère} épreuve : composition.

« L'épreuve permet de vérifier :

- *La maîtrise des connaissances scientifiques en sciences humaines et sciences de l'éducation, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que dans le domaine des sciences cognitives et des processus d'apprentissage. En outre, le candidat doit faire preuve de sa connaissance du système éducatif et de ses enjeux ainsi que des dispositifs pédagogiques et éducatifs.*
- *La capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif en analysant notamment leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et les rapports des élèves aux apprentissages.*

Durée : quatre heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

L'épreuve consiste en la production d'un **écrit structuré et argumenté** qui, outre la maîtrise des connaissances énoncées dans l'arrêté, nécessite une maîtrise en termes de forme, de problématisation et de développement, proche de la dissertation.

Concernant les domaines de connaissances, la préparation des candidats doit prendre en compte des attendus qui seront évalués par les correcteurs :

- **Connaissances scientifiques** : le candidat doit faire appel à des références précises ; elles seront mises en relation avec la problématique et apporteront des éclairages sur le sujet et ses enjeux.
- **Connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif** : sans être exhaustif, le candidat devra être en mesure de faire le lien entre le sujet et les enjeux au cœur de l'actualité institutionnelle ; il devra contextualiser le sujet.
- **Connaissances du fonctionnement de l'établissement scolaire** : il s'agit pour le candidat d'envisager des implications au niveau de l'EPL, de développer une réflexion sur les postures, les situations et les pratiques professionnelles.

2^{ème} épreuve : analyse d'une situation éducative

« L'épreuve place le candidat en situation d'élaborer un projet en réponse à l'analyse d'une situation éducative dans un contexte précis. Le sujet prend appui sur un dossier documentaire élaboré par le jury et comportant des documents de nature variée (réglementaire, scientifique, document relatif à un contexte spécifique d'établissement...).

Le candidat doit montrer sa capacité à :

- *exploiter les documents constitutifs du dossier ;*
- *exercer un regard critique ;*
- *élaborer et développer les éléments d'une problématique ;*

- *concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet ;*
- *se positionner au sein d'une équipe pédagogique et éducative.*

Le candidat doit justifier ses choix à partir des éléments tirés de l'analyse du dossier documentaire et en mobilisant ses connaissances, les exposer de manière construite et précise, et démontrer sa capacité à se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances, le cas échéant ses expériences professionnelles et, en particulier celles relatives au contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipes pédagogiques et éducatives, établissement, institution scolaire, société).

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

À partir de l'analyse de documents d'origines et de statuts variés, le candidat élabore une réponse à une commande précise. **Le sujet comporte en général deux parties :**

- **un écrit de synthèse** qui porte sur le dossier ; le candidat doit en priorité mobiliser tous les documents proposés ; il sollicite aussi ses connaissances personnelles de manière mesurée afin de justifier et d'explicitier ses choix ;
- **la présentation rédigée d'un projet** construit, cohérent, réaliste, visant à mobiliser notamment tout ou partie de l'équipe vie scolaire ; un apport personnel est attendu qui prend appui sur des expériences à l'occasion de stages, des échanges avec des professionnels, des observations ; le candidat fait aussi référence à des connaissances personnelles : fonctionnement de l'EPL et du système éducatif, de son actualité ; missions du CPE ; références scientifiques, réglementaires etc.

Le sujet permet au jury :

- d'évaluer la capacité du candidat à répondre à une commande précise ;
- de mesurer la pertinence de l'approche que le candidat a de la fonction de CPE, en particulier la mobilisation de l'équipe vie scolaire, l'exercice de ses responsabilités éducatives et la conception de son positionnement ;
- de vérifier les qualités de communication écrite et la capacité à proposer un projet cohérent, clair et compréhensible dans ses finalités et ses modalités de mise en œuvre.

1.2. Les épreuves d'admission

1^{ère} épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury

« L'épreuve prend appui sur un sujet proposé par le jury, accompagné d'un dossier de quatre pages maximum, comportant trois à cinq documents. Ce dossier permet au candidat de dégager une problématique et l'éclaire sur la question de politique éducative soulevée par le sujet et le contexte de l'établissement.

L'épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement et à proposer un projet d'actions. Elle évalue aussi sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la formation de l'élève.

Le jury apprécie la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, sa capacité d'analyse du dossier documentaire et des situations professionnelles qu'il aura observées ou vécues, son aptitude à s'approprier les compétences professionnelles attendues d'un conseiller principal d'éducation telles qu'elles sont définies par le référentiel de formation fixé par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Le candidat doit également faire la preuve de ses capacités d'écoute et communication.

Le candidat dispose de vingt minutes pour exposer son analyse de la situation professionnelle et proposer un projet de réponse à la problématique soulevée. La forme que devra prendre ce projet est indiquée dans le sujet.

Un matériel informatique est fourni au candidat pour lui permettre d'accéder à internet et d'utiliser toute ressource, complémentaire au dossier, qu'il jugera pertinente. Le jury peut interroger le candidat sur le choix et l'utilisation des ressources ainsi mobilisées.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes). Coefficient 5. »

Le dossier doit être exploité car il oriente le candidat sur l'approche du sujet qu'il devra problématiser et qui ne se limite pas à la place et aux missions du CPE. Cette exploitation doit être complétée par des apports personnels : textes réglementaires, connaissances théoriques etc. Le jury est aussi susceptible d'interroger le candidat sur sa recherche via internet. Il appréciera l'originalité et la pertinence de la production facultative d'un document support à la présentation.

La phase d'entretien ne portera pas uniquement sur le rôle du CPE. Le jury qui pourra interroger le candidat sur les éléments du dossier notamment s'il ne l'a pas mobilisé dans son exposé, portera attention à travers son questionnement aux connaissances institutionnelles, à l'appréhension et la compréhension des valeurs, à la capacité à se mettre en situation, à exposer dans un langage clair une réflexion et une prise de recul critique.

2^{ème} épreuve d'entretien.

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans son futur métier au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. »

Les mises en situation professionnelle sollicitent la capacité d'analyse et de jugement du candidat à propos d'une situation délicate et complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

On attend du candidat qu'il s'installe dans un horizon réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;*

- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchi et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire ou de ne pas faire au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ? ;
- d'apporter des réponses qui doivent avoir une portée éducative, en lien avec le métier de CPE en charge de la vie scolaire.

1.3. Les attendus généraux

Un recrutement de cadres « A » de l'éducation nationale

Chaque phase des concours - externe ou 3^{ème} concours - vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- **une qualité de réflexion** : une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles ; principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPLE) ;
- **une capacité à exprimer sa pensée** : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue) ;
- **une capacité de communication** : expliciter un savoir maîtrisé, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;
- **une connaissance et une compréhension des enjeux et des questionnements actuels du système éducatif**, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- **une posture éthique et la connaissance des règles déontologiques** que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une bonne connaissance et une appropriation du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE - référentiel de 2013 - et de la circulaire des missions du 10 août 2015. Ils doivent se reporter également au référentiel de formation du master MEEF « encadrement éducatif » (arrêté paru au journal officiel du 7 juillet 2019) et aux ressources en ligne sur le thème « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle ».

Les compositions écrites, le dossier préparé pour l'épreuve de mise en situation professionnelle (fiche de renseignements individuelle – FIR), les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion pour les candidats de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire.

Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. La maîtrise de ces connaissances permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera confronté.

Les concours de recrutement externe et 3^{ème} voie

Il n'est pas attendu des candidats à ces concours qu'ils aient une expérience et une connaissance approfondies et concrètes du métier de CPE ni du fonctionnement « vécu de l'intérieur » du système éducatif.

Toutefois, le cadre réglementaire des concours - arrêté du 25 janvier 2021 - introduit une dimension de professionnalisation. Ainsi, l'épreuve 2 d'admissibilité et l'épreuve 1 d'admission - voir ci-dessus - comportent un questionnaire faisant appel à la mise en pratique de compétences nécessaires à l'exercice des missions définies dans la circulaire. L'analyse d'une expérience acquise lors de stages ou de périodes

d'alternance en EPLE constitue un atout pour la réussite au concours de même que celle d'échanges avec des professionnels. Pour l'épreuve 2 d'admission - épreuve d'entretien en appui sur des mises en situation - le fait d'avoir dédié une partie de son temps de formation à des situations d'observation et de pratique professionnelle peut utilement nourrir l'exposé du candidat.

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard du métier qu'ils souhaitent exercer. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes officiels, des échanges avec des conseillers principaux d'éducation en responsabilité dans des établissements variés, l'accomplissement de stages lorsque cela est possible. Une analyse et un retour réflexif sur ces différents échanges et expériences doivent permettre d'enrichir et d'étayer la réflexion du candidat.

Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation doivent permettre aux candidats de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury. Dans le cadre de l'épreuve 2 d'admission, les candidats ont l'occasion de mobiliser leurs travaux de recherche pour montrer comment ces démarches ont contribué à l'élaboration et à la préparation de leur projet professionnel.

Enfin, il est attendu une capacité à problématiser les sujets, à l'écrit comme à l'oral, pour identifier un angle de traitement qui donne sens au plan de réponse que le candidat choisira d'adopter. Il doit servir de fil conducteur à la démonstration et permet de mettre en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

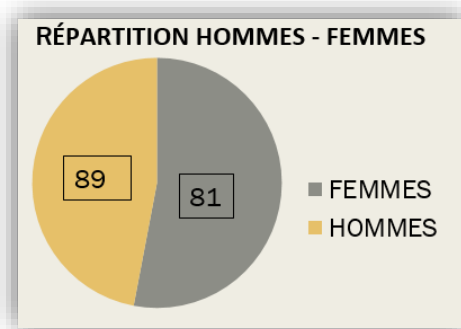
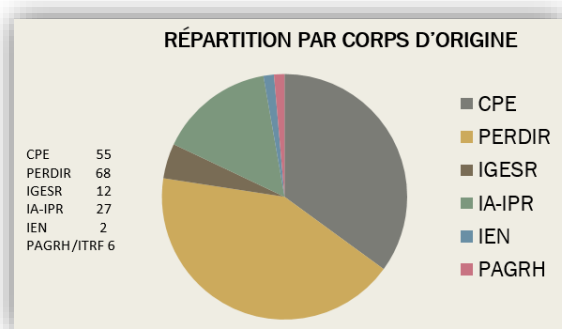
2. Bilan général des épreuves

À l'instar des sessions précédentes, quelques statistiques témoignent de la qualité et du niveau d'exigence du déroulé de la session qui a permis d'établir des listes principales à hauteur des postes offerts (415 pour le concours externe et 15 pour le 3^{ème} concours) et des listes complémentaires dans le respect des possibilités ouvertes par le ministère (30 pour le concours externe et 3 pour le 3^{ème} concours).

2.1. Composition du jury

La nomination des membres du jury a fait l'objet d'un arrêté publié le 14 février 2025 (NB. Un arrêté pour chaque concours - externe et 3^{ème} concours -). Le jury du concours externe comptait 170 membres dont 7 membres du directoire⁴ et celui du 3^{ème} concours 34 membres, la plupart membre également du jury du concours externe.

Pour la session 2025, la répartition des membres du jury par corps d'origine et par sexe est la suivante :



Outre le maintien de la parité⁵ (NB. Pour le 3^{ème} concours, 17 femmes et 17 hommes), la diversité et l'équilibre des catégories professionnelles ont permis de garantir tant à l'écrit qu'à l'oral le respect des principes d'équité et d'objectivité lors de l'évaluation des candidats. Le travail des commissions d'interrogation des

⁴ Un des membres du directoire faisait uniquement partie du jury du 3^{ème} concours.

⁵ Pour le concours externe, plus d'hommes que de femmes sur la session 2025 à l'inverse de 2024.

épreuves orales⁶ s'est appuyé sur l'expertise d'au moins deux catégories professionnelles différentes et dans la majorité des cas les trois principaux métiers étaient représentés au sein des commissions : CPE, personnel de direction et corps d'inspection⁷.

Quelques personnalités dites à compétence particulière ont été associées aux travaux du jury afin d'amplifier la diversité des profils et de répondre aux exigences réglementaires notamment pour l'épreuve d'entretien avec le jury qui implique de faire appel à quelques personnels administratifs disposant de compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines (RH) :

- 4 IA-IPR de discipline (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional)
- 2 IEN (inspecteur de l'éducation nationale)
- 1 ITRF (ingénieur et personnel technique, de recherche et de formation)
- 5 personnels administratifs à compétence RH

2.2. Les statistiques générales

Concours externe	
Nombre de postes	415
Inscrits	3242
Présents (admissibilité)	1701
ADMISSIBLES	785
ADMIS	
Admis sur liste principale	415
Inscrits sur liste complémentaire	30

3^{ème} Concours	
Nombre de postes	15
Inscrits	1019
Présents (admissibilité)	273
ADMISSIBLES	27
ADMIS	
Admis sur liste principale	15
Inscrits sur liste complémentaire	3

Les deux tableaux ci-dessus montrent le maintien de l'attractivité des concours de recrutement des CPE avec une grande stabilité du nombre d'inscrits : pour le concours externe, 3 242 inscrits contre 3 197 inscrits en

⁶ 3 membres par commission.

⁷ IPR-EVS notamment

2024, et pour le 3^{ème} concours, 1 019 inscrits contre 1 070 en 2024. Toutefois, les écarts entre les inscrits et les présents restent très importants (pour le concours externe, 52 % des inscrits sont présents à la première épreuve écrite).

Au regard de ces constats et des besoins identifiés par le ministère, le nombre de postes offerts aux deux concours a été augmenté par rapport à la session 2024 : 415 pour le concours externe (400 en 2024) et 15 pour le 3^{ème} concours (10 en 2024). La session garde un caractère sélectif puisque 12,8 % des candidats inscrits⁸ au concours externe sont admis (12,1 % en 2024) et 1,4 % au 3^{ème} concours (0,9 % en 2024) avec un nombre de postes offerts qui reste très limité. Cette sélectivité renvoie à un niveau d'exigence élevé et permet d'établir sans difficulté des listes complémentaires de grande qualité.

Notes moyennes obtenues par les candidats du concours externe		
Ecrit (admissibilité)	composition	Analyse d'une situation éducative
Moyennes des présents	9,40	9,42
Moyenne générale du dernier admissible	9,79	
Moyennes des admissibles	12,32	12,45
Oral (admission)	Epreuve sur dossier	Entretien
Moyennes des présents	11,46	12,03
Moyenne générale du dernier admis	11,48	
Moyennes des admis	14,36	14,45

Notes moyennes obtenues par les candidats du 3 ^{ème} concours		
Ecrit (admissibilité)	composition	
Moyenne des présents	7,97	
Moyenne générale du dernier admissible	13,75	
Moyenne des admissibles	15,27	
Oral (admission)	Epreuve sur dossier	Entretien
Moyennes des présents	11,83	12,29
Moyenne générale du dernier admis	12,53	
Moyennes des admis	14,53	13,94

L'analyse des notes obtenues par les candidats des deux concours (NB. Les notes sont au centième afin de départager et de classer les candidats) conduit à souligner la haute performance des admis qui obtiennent des résultats largement au-dessus de la moyenne dans la majorité des épreuves. La moyenne du dernier admissible du concours externe (9,79/20) est supérieure à celle de 2024 (9,25/20) pour un nombre

⁸ 24 % des candidats présents.

d'admissibles plus important. Il en va de même pour les admis (moyenne générale du dernier admis 11,48 ; 11,46 en 2024). À cet égard, pour les deux concours, les résultats⁹ des majors de la session sont d'un niveau remarquablement élevé :

- **Concours externe : la moyenne générale du 1^{er} classé sur les quatre épreuves est 19,04**
 - Notes admissibilité :
 - Épreuve composition : 17/20
 - Épreuve analyse de situation : 18,09/20
 - Notes admission :
 - Épreuve sur dossier : 20/20
 - Épreuve entretien : 19,44/20
- **3^{ème} concours : la moyenne générale du 1^{er} classé sur les trois épreuves est 17,52**
 - Notes admissibilité :
 - Épreuve composition : 15,98/20
 - Notes admission :
 - Épreuve sur dossier : 17,74/20
 - Épreuve entretien : 19,21/20

Ce niveau élevé des résultats qui touche l'ensemble des admis se traduit aussi dans les barres d'admission : pour le concours externe, elle s'établit à 11,48 (11,46 en 2024) ; pour le 3^{ème} concours, elle s'établit à 12,53 (11,37 en 2024), retrouvant le niveau de la session 2023 (12,87).

2.3. Profil des lauréats

À l'instar des précédentes sessions, la sociologie du concours reste marquée par une très forte présence des femmes tout au long du processus. Ces candidates témoignent d'un très haut niveau de préparation et de réussite (les majors des deux concours sont des femmes). Pour le concours externe, elles représentent 75,5 % des inscrits, 80 % des admissibles et 76,6 % des admis (79,5 % en 2024). Pour le 3^{ème} concours, elles représentent 73,1 % des inscrits, 77,8 % des admissibles et 80 % des admis, inférieur à 2024 (90 %) mais pour un nombre de postes plus important.

Concours externe	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Femmes	2448	1324	628	318
Homme	794	386	157	97

3 ^{ème} Concours	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Femmes	745	185	21	12
Homme	274	88	6	3

⁹ Rappel : coeff 4 pour l'écrit et coeff 8 pour l'oral.

Les situations professionnelles que les candidats déclarent lors de leur inscription au concours témoignent d'une grande diversité puisque, pour le concours externe, 57 catégories sont identifiées. Toutefois, la majorité des candidats se répartit sur huit principales catégories qui, au final, correspondent à la quasi-totalité des admis. Pour le concours externe, les candidats déclarant être étudiant INSPE en 2^{ème} année, contractuel dans le 2nd degré, assistant d'éducation, salarié du secteur tertiaire, cadres du secteur privé, sans emploi et pour quelques-uns, enseignants issus des corps du 1^{er} et du 2nd degré, représentent 94,2 % des admis soit 391 lauréats. 213 admis, soit plus de 51,3 %, sont titulaires d'un Master MEEF au moment de leur inscription.

Concours Externe (catégories professionnelles les plus représentées)	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Etudiants INSPE 2 ^{ème} année	513	439	286	174
Contractuels 2 nd degré	497	288	114	57
Assistants d'éducation	935	643	265	133
Salariés Secteur Tertiaire	161	35	13	6
Cadres secteur privé convention collective	109	17	9	7
Sans emploi	402	103	28	8
Professeurs des écoles	63	19	7	4
Certifiés	5	2	2	2

Pour le 3^{ème} concours, le constat est identique, à l'exception des candidats déclarant être inscrits en 2^{ème} année d'INSPE. Les sept catégories qui apparaissent dans le tableau ci-dessous correspondent aux profils des 15 candidats admis.

3^{ème} Concours (catégories professionnelles des admis)	Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb d'admis
Contractuels 2 nd degré	124	49	8	6
Assistants d'éducation	273	101	5	3
Salariés Secteur Tertiaire	181	46	6	2
Etudiant en inspe en 1 ^{ere} année	4	2	1	1
Cadres secteur privé convention collective	92	8	1	1
Personnel de la fonction publique	15	4	1	1
Sans emploi	128	24	4	1

Enfin, si le spectre des années de naissance des candidats inscrits est large, tant pour le concours externe (entre 1955 et 2024) que pour le 3^{ème} concours (entre 1964 et 2001), il se resserre fortement si l'on considère les admis. Pour le concours externe, les admis sont nés entre 1974 (51 ans) et 2003 (22 ans) et 363 des admis

soit 87,5 % sont nés entre 1993 (32 ans) et 2003 (22 ans) soit 27 ans de moyenne d'âge. Les 15 admis du 3^{ème} concours sont nés entre 1974 (51 ans) et 1999 (26 ans) soit une moyenne d'âge de 38 ans.

3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2025

3.1. L'épreuve 1 : composition

3.1.1. Le sujet

L'École de la République doit assurer des conditions favorables aux apprentissages de tous les élèves. À cette fin, elle déploie un cadre réglementaire protecteur et éducatif qui contribue à l'éducation citoyenne des élèves et à leur progrès vers l'autonomie.

En quoi l'usage des punitions et des sanctions au sein de l'EPLÉ peut-il consolider ce cadre et participer à l'instauration d'une justice scolaire ?

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de l'histoire, du droit, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.

3.1.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

Les éléments proposés par le jury doivent permettre de guider la préparation des candidats en leur faisant prendre conscience des enjeux de cette épreuve. Pour autant, le jury apprécie et évalue les propositions de chaque candidat à travers leur originalité, leur pertinence et l'usage des connaissances acquises au cours des années de formation.

3.1.2.1 Analyse du sujet

Quelques définitions des termes du sujet

Des définitions doivent prendre place dans l'introduction de la copie en lien avec la problématique choisie.

Par exemple :

- **L'École de la République** : l'école institution publique dont la mission est d'assurer l'instruction, l'éducation et la formation des élèves, dans le respect des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité. L'École de la République vise à former des citoyens éclairés et responsables, capables de participer à la vie démocratique.
- **Cadre réglementaire protecteur et éducatif** : le cadre réglementaire désigne l'ensemble des règles et règlements qui encadrent le fonctionnement des EPLE. Ce cadre a une double fonction : il protège les élèves en garantissant un environnement sécurisé et stable, tout en ayant une visée éducative, car il enseigne aux élèves le respect et la compréhension des règles et le vivre-ensemble.
- **Éducation citoyenne et autonomie** : l'éducation citoyenne consiste à inculquer aux élèves les principes et valeurs qui fondent la vie en société (respect des lois, solidarité, démocratie). L'autonomie, quant à elle, désigne la capacité des élèves à se comporter de manière responsable et indépendante, en ayant intégré ces valeurs et règles.
- **Punitions et sanctions** : les punitions sont des mesures de correction prises pour réprimer des comportements inappropriés (exemples : devoirs supplémentaires, retenues). Les sanctions, quant à elles, répriment des manquements avérés aux dispositions réglementaires et font l'objet d'une formalisation administrative (exemple : blâme, mesure d'exclusion temporaire ou définitive).

Quelques problématiques possibles

Deux exemples qui ne sont pas limitatifs :

- L’organisation de la discipline à l’École fait l’objet d’attentes sociales qui peuvent se révéler contradictoires : on attend de l’École du XXI^e siècle qu’elle soit capable de dépasser le recours à la coercition pour permettre à chaque élève de s’épanouir pleinement dans sa scolarité ; mais on exige aussi qu’elle assure un cadre sécurisé en exerçant sur les comportements particuliers une contrainte régulatrice garante de l’ordre scolaire. **Comment l’usage des punitions et des sanctions peut-il contribuer à réaliser les conditions d’une justice scolaire protectrice et éducative, en vue de la réussite de tous les élèves ?**
- Dans le domaine de l’éducation, on oppose souvent la sanction à la compréhension bienveillante, l’application des règles à l’indulgence et au droit à l’erreur. En s’emparant pleinement des enjeux éducatifs de la bienveillance et de la régulation restauratrice des conflits, l’école républicaine s’engage dans une démarche visant à dépasser les limites d’une coercition mécanique pouvant altérer sa mission éducative. Partant, elle s’impose l’obligation de réinventer à nouveaux frais le cadre structurant et protecteur qui doit permettre aux élèves de vivre sereinement l’expérience d’une scolarité réussie. **En quoi l’usage de la punition et de la sanction pourrait-il devenir un moyen de contribuer à l’appropriation par les élèves de l’exigence de justice dans l’élaboration de la règle et du droit ?**

3.1.2.2 *Les principaux attendus dans le corps du développement*

Cerner les enjeux sociétaux et ceux de l’école dans le cadre des orientations nationales

– **Les enjeux sociétaux**

L’évolution de la société tend à écarter les modèles éducatifs traditionnels fondés sur la contrainte et la violence. L’attention croissante portée au bien-être et à l’épanouissement des enfants trouve son prolongement dans la demande sociétale d’un traitement respectueux et mesuré des manquements des élèves dans le cadre scolaire. L’usage des punitions corporelles, considéré longtemps comme une prérogative familiale, fait l’objet d’une interdiction légale en France depuis 2019, conformément à la convention internationale des droits de l’enfant de 1990. À l’école publique, les punitions corporelles sont légalement interdites depuis le début du 19^e siècle et l’examen des listes successives de punitions autorisées à l’école montre un abandon progressif des pratiques humiliantes (par ex : « L’obligation de porter un écriteau désignant la nature de la faute » in Règlement des écoles primaires, 1834).

En parallèle, l’émergence d’une exigence croissante de justification des actions et décisions émanant des institutions conduit à un questionnement juridique, politique et médiatique constant du fonctionnement de l’école et de ses pratiques disciplinaires.

À rebours, les inquiétudes liées aux évolutions du contexte social, économique, climatique, national et international, produisent au sein de la société une demande d’ordre public et de protection individuelle qui atteint l’école dans ses usagers comme dans ses acteurs.

L’école se trouve ainsi au cœur d’une demande paradoxale, celle d’un modèle éducatif exempt de toute forme de contrainte pouvant être jugée abusive et garant de la mise en œuvre d’un mode de socialisation efficace dans la régulation et la résorption des tensions et des violences issues de la société civile.

– **Les enjeux pour l’école**

À travers l’usage qu’elle fait des punitions et des sanctions, l’école doit pouvoir affirmer sa capacité à réguler et contenir les comportements individuels des élèves pouvant entraver le fonctionnement du service public d’éducation sans contrevenir aux principes qui fondent ses missions éducatives. Elle doit notamment assurer le maintien d’un environnement scolaire protecteur et apaisé, favorable à la mixité et au développement du pluralisme, et veiller à créer les meilleures conditions de vie de toute la communauté. La justice scolaire en est un facteur essentiel.

L’école doit ainsi établir et faire respecter des règles de fonctionnement qui contraignent les individus, au service de l’intérêt général et dans le respect de chacun. Face à la diversité des situations et des contextes de manquements aux règles, l’école doit construire des modalités de réponse harmonisées sans être normatives, elle doit permettre d’adapter les pratiques en prévenant le risque

de l'arbitraire. La conception qu'elle porte de l'usage des punitions et des sanctions en EPLE constitue en ce sens un enjeu d'exemplarité majeur pour l'institution scolaire.

– **Les orientations nationales en prenant appui sur la bibliographie du concours¹⁰**

L'ouvrage « *La sanction en éducation* » d'Eirick Prairat explore le rôle et la signification de la sanction dans le contexte éducatif. Prairat y analyse la sanction comme un acte normatif, qui vise à réguler les comportements des élèves et à rétablir un ordre perturbé. Il souligne l'importance de la justice et de l'éthique dans l'application des sanctions, en insistant sur le fait qu'elles doivent être justes, proportionnées et éducatives, plutôt que purement punitives. L'auteur aborde également la dimension réparatrice de la sanction, qui devrait viser à responsabiliser l'élève et à favoriser sa réintégration dans la communauté scolaire.

Textes et circulaires en rapport avec le questionnement que soulève le sujet :

- Code de l'Éducation : le code de l'Éducation définit le cadre légal et les principes généraux concernant les droits et obligations des élèves, ainsi que les modalités d'application des sanctions disciplinaires, permettant de comprendre le fondement juridique des pratiques dans les EPLE.
- Circulaire n°2014-059 du 27 mai 2014 : la circulaire promeut les mesures de responsabilisation comme alternatives aux sanctions traditionnelles, mettant en avant leur dimension éducative pour corriger les comportements tout en contribuant à l'éducation citoyenne des élèves.
- Circulaire n°2011-111 du 1er août 2011 : cette circulaire précise le rôle du règlement intérieur dans la gestion de la discipline, en soulignant l'importance de la proportionnalité et de l'explication des sanctions pour instaurer un climat de justice scolaire.
- La Charte des droits et devoirs des parents d'élèves (2011) : cette charte implique les parents dans le respect et l'application des règles scolaires, renforçant l'idée que la discipline est une responsabilité partagée pour favoriser un cadre éducatif équilibré.
- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : la loi garantit le droit à une procédure disciplinaire équitable pour les élèves, établissant des principes de justice qui doivent être respectés dans le cadre des sanctions scolaires.

Quels sont les enjeux de l'usage des punitions et des sanctions dans la politique éducative et pédagogique de l'EPLE ?

- **Définir et articuler les objectifs** : maintenir l'ordre et la discipline, apprendre le respect des règles et en comprendre la fonction, contribuer à la responsabilisation progressive des élèves.

L'organisation de la politique disciplinaire doit composer un cadre cohérent qui résolve les tensions entre les objectifs de régulation et les objectifs d'éducation. Elle tend à coordonner des champs hétérogènes : cadre réglementaire, règles de vie, dispositifs de régulation pédagogique : conduite des apprentissages, évaluation, stimulation, autorégulation cognitive, affective et sociale (Prairat 2004).

Parmi les enjeux fondamentaux, se joue la posture attendue du futur citoyen face à la règle sociale et politique : acceptation et soumission ou participation active à sa construction.

La juste articulation entre sanctions et punitions procède de cette problématique : la sanction relève d'une logique procédurale, tandis que les punitions scolaires ne sont soumises à aucune procédure et ressortissent dans leur économie d'un souci du respect des finalités éducatives de l'école¹¹. La punition est menacée d'anomie, la sanction d'arbitraire. Deux écueils se profilent à cet égard : s'efforcer de formaliser le processus de punition en vue de le rendre objectif, et tendre à moraliser la sanction pour lui conférer une valeur indiscutable.

- **Identifier l'impact sur le climat scolaire**, dans les relations entre les acteurs, sur la sécurité et l'ambiance de travail.

¹⁰ Liste des références mise en ligne sur le site du ministère.

¹¹ Prairat 2024.

L'équilibre des éléments de politique disciplinaire s'inscrit dans une compréhension fine des processus relationnels en jeu dans la vie d'un établissement scolaire. L'objectif de régulation en vue du maintien de l'ordre et de la discipline est une condition de possibilité pour l'effectuation des missions des personnels et du travail scolaire des élèves. Il peut aussi devenir une cause majeure de dégradation de la relation éducative avec les élèves, de coéducation avec les familles, et de coopération entre les acteurs. Concevoir les modalités de compréhension et d'appropriation, voire d'ajustement régulier, des dispositions adoptées, dans la réglementation comme dans la gestion des pratiques, constitue un enjeu sous-jacent majeur de la politique disciplinaire en établissement.

- **Évaluer les conditions d'une application cohérente et équitable**, d'une limitation du sentiment d'injustice

L'exercice de la sanction et de la punition scolaires ne peut s'affranchir d'une part de subjectivité et d'incertitude. L'élaboration d'un cadre formel, équilibré et cohérent, prévient les aléas de son application mais ne présume pas entièrement de ses conditions particulières. L'application des punitions ou des sanctions doit pouvoir être comprise par celui qui en fait l'objet, viser des actes identifiés, marquer une limite et ménager une restauration du lien social au sein de la classe, du groupe ou de l'établissement, voire d'un autre établissement¹². S'il n'existe pas de mesure exacte d'une situation toujours particulière et contingente, son appréciation doit s'attacher à des règles de précaution, de prudence et de pondération, dans la perspective de finalités éducatives qui doivent primer sur le mouvement spontané d'une réaction émotive ou d'une appréciation personnelle. Cette attention à l'impact relationnel des incidents vécus en milieu scolaire participe de l'éthique professionnelle qui aide à orienter les gestes professionnels en contexte incertain¹³.

La prise en compte des facteurs de disparité dans la décision individuelle constitue un enjeu sensible au sein des équipes, lié à la nature incertaine de l'acte punitif qui questionne les acteurs dans leurs propres valeurs professionnelles et personnelles. Ce « sale boulot »¹⁴ les confronte au doute et les soumet à l'expression du sentiment d'injustice des élèves, voire des familles ou des autres acteurs de l'établissement. Le questionnement des effets implicites de déterminismes individuels (sexe, origine ethnique, distance culturelle, habileté scolaire, statut socio-économique) ou collectifs (population scolaire, réactivité des parents, cohésion des équipes, politique disciplinaire de l'établissement) constitue un enjeu de professionnalisation de l'acte de punir¹⁵.

- **Évaluer les modalités alternatives aux méthodes conventionnelles**, leurs ressources et leurs limites

Dans un contexte sociétal fortement marqué par la recherche de modèles éducatifs orientés vers le développement personnel des individus, tant d'un point de vue familial que professionnel, de multiples propositions alternatives se présentent, voire s'imposent aux acteurs de l'école. Parmi ces méthodes et au cœur de certaines d'entre elles, des démarches peuvent entrer en tension avec les finalités et les valeurs de l'école, notamment avec la construction progressive d'une liberté de penser et de juger, le développement d'une conscience citoyenne, le souci de l'intérêt général.

Des modalités alternatives aux méthodes conventionnelles peuvent cependant constituer une ressource nécessaire pour surmonter les apories d'un système éducatif héritier d'un cadre politique et social obsolète¹⁶. Des méthodes fondées sur la médiation, les approches restauratives, la préoccupation partagée, viennent irriguer les pratiques scolaires des apports des sciences humaines et sociales¹⁷.

Leur transposition dans les pratiques scolaires se situe à la jonction des démarches éducatives et pédagogiques. Elle doit pouvoir contribuer à répondre aux « nouvelles problématiques éducatives », qui s'imposent à l'école en brouillant ses frontières¹⁸ sans effacer la primauté de ses visées collectives et citoyennes.

¹² Prairat 2004

¹³ Marsollier 2016.

¹⁴ Debarbieux 2018.

¹⁵ Grimault-Leprince 2022, Ayrat 2010.

¹⁶ Vincent, 1980

¹⁷ Debarbieux 2022.

¹⁸ Moignard 2018

Comment procéder et avec quels leviers ?

- **L'autonomie de l'EPLE et le pilotage de l'établissement** : construction du règlement intérieur et du projet d'établissement

Certains éléments du règlement intérieur relèvent de l'autonomie de l'EPLE et peuvent être construits à l'appui de la politique éducative et pédagogique : les règles de vie quotidienne, l'organisation pédagogique, les modalités de gestion de la discipline, l'adoption de chartes (comportement, communication), les dispositions relatives aux projets éducatifs (objectifs pédagogiques, méthodes d'enseignement).

Ils peuvent être directement corrélés aux orientations formulées dans le projet d'établissement pour renforcer la coordination entre le volet pédagogique et le volet éducatif en vue d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de l'établissement et du public scolaire.

- **Les instances et leur rôle dans la mise en œuvre**

Les CVC et CVL peuvent permettre de mobiliser les élèves dans la construction partagée du règlement intérieur, d'en porter une meilleure compréhension auprès des élèves et de les sensibiliser aux enjeux de politique éducative. Il peut aider à organiser les retours de pratiques pour en ajuster les modalités. Il peut constituer un vecteur privilégié pour travailler sur le sentiment d'injustice scolaire.

Le CESCE comme instance de concertation et de réflexion peut contribuer à concevoir des démarches de prévention et de remédiation collectives à partir de l'analyse diagnostique des données de vie scolaire. Il peut constituer un outil de conjonction entre les partenariats intérieurs et extérieurs.

Le conseil de classe offre la possibilité de travailler avec lui sur l'ensemble des données réelles de la vie de l'élève, en vue de déterminer les modalités concrètes d'accompagnement les plus favorables à sa réussite. Il peut porter la dynamique éducative à l'échelle de la classe ou du groupe d'élèves.

Le conseil pédagogique peut être sollicité pour mieux inscrire l'anticipation et la remédiation au cœur même des pratiques d'enseignement, notamment à travers les méthodes d'évaluation et d'accompagnement de la difficulté scolaire.

La commission éducative et le conseil de discipline peuvent se voir investis, dans leurs modalités respectives, d'une dimension pédagogique et restaurative.

- **Le rôle de la communauté éducative dans une construction commune**

La communauté éducative peut contribuer tout entière à restaurer l'élève dans son parcours scolaire, par des pratiques investies de sens et de valeur éducative, qui peuvent s'exprimer dans les modalités d'enseignement, les démarches de projet ou la conduite de toutes les activités afférentes à la vie des élèves.

Elle peut être investie de la responsabilité d'une mise en œuvre harmonisée et d'une communication transparente et responsable de l'usage des punitions et des sanctions. Le partage des enjeux et leur appropriation dans une démarche de coéducation avec les familles et de coopération au sein des équipes et entre les services, sont des conditions nécessaires à l'acceptabilité par tous d'une politique disciplinaire forcément faillible et toujours perfectible.

- **Le CPE dans la communauté éducative**

Le CPE constitue l'acteur central d'une politique disciplinaire revisitée en projet éducatif partagé. Par l'apport de son expertise auprès des équipes enseignantes et par sa maîtrise de la culture de la règle et du droit scolaire, il peut déployer une meilleure compréhension des enjeux et contribuer à la distanciation critique des acteurs par rapport aux pratiques individuelles, en faveur de décisions concertées, délibérées et pondérées.

Au sein de l'équipe de vie scolaire, le CPE peut favoriser l'acculturation des assistants d'éducation aux enjeux éducatifs d'une politique disciplinaire clarifiée, former les équipes à transmettre et partager la compréhension du règlement intérieur, la régulation apaisée des tensions et des conflits, le respect responsable des règles convenues.

Le CPE est à même d'apporter une analyse diagnostique continue sur les données de vie scolaire en vue d'adapter la politique éducative et son volet disciplinaire au plus près des besoins actualisés de l'établissement. Son expertise est déterminante dans l'élaboration des projets éducatifs et pédagogiques de prévention et de remédiation.

3.1.3. Points de vigilance

Le sujet n'appelle pas un traitement pratique de l'organisation de la discipline scolaire dans un établissement donné. Il demande de conceptualiser *a minima* les notions mobilisées dans le contexte institutionnel et social, avec une réflexion sur les conditions de possibilité de leur mise en œuvre au regard des missions de l'institution scolaire.

Le sujet ne peut pas faire l'objet d'un traitement exclusivement historique et social. Le candidat devra démontrer une compréhension suffisante des enjeux de la question dans le cadre collectif de l'EPL et des missions de service public, en portant une attention particulière à la mission éducative de l'école.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il défende une position exclusive a priori sur la question de la punition et de la sanction, soit en faveur de son usage, soit en l'écartant par principe. Le candidat pourra évoluer au fil de son propos vers une prise de position dont il conviendra alors d'évaluer la cohérence argumentative et l'inscription dans le respect du cadre réglementaire et institutionnel, y compris du point de vue déontologique.

Le sujet ne peut pas être réduit exclusivement à la question de l'autorité, à celle de la bienveillance ou à celle de la justice scolaire, quand bien même ces notions doivent pouvoir être convoquées et analysées avec profit au cours de la démonstration.

3.1.4. Conseils aux candidats

Les candidats doivent veiller à contextualiser le sujet au périmètre des actions du CPE. Même si les rappels historiques ne sont pas à négliger, il convient de souligner l'importance de la problématique éducative posée et de bien traiter la question des missions du CPE. La composition est un exercice académique qui a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à problématiser le sujet.

Quelques conseils, sur la forme et le fond, qui aideront les futurs candidats à préparer cette épreuve :

- Veillez à une rédaction claire et élaborée de votre problématique. Elle doit aller au-delà d'une simple reprise ou reformulation du sujet et révéler une réflexion sur le sujet. Respectez le plan que vous annoncez et construisez un écrit dont les parties sont équilibrées. Évitez les propos caricaturaux.
- Dans la conclusion, vérifiez que vous répondez bien à la question initialement posée dans le sujet. L'effort d'ouverture en fin d'écrit est attendu mais cela ne doit pas être fait de manière artificielle : un lien avec le sujet de départ est nécessaire. Pensez à prendre du temps pour la rédiger.
- Les connaissances et références à des auteurs sont indispensables mais elles doivent impérativement être mises en lien avec le sujet proposé au risque de produire un « hors sujet ». Par ailleurs, ces références doivent être précises : le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage doivent être donnés.
- Veillez à la qualité de l'orthographe et à l'utilisation d'une syntaxe correcte. Écrivez de façon lisible pour que le correcteur vous déchiffre sans effort. Prévoyez du temps pour vous relire. Il est important d'être attentif à la qualité de sa copie (écriture, soin, paragraphes aérés) qui facilite la lecture du correcteur.
- L'entraînement à la méthodologie de l'épreuve est fondamental pour réussir à gérer le temps et l'organisation de sa production. Entraînez-vous en traitant les sujets disponibles des sessions précédentes, en veillant à respecter la forme attendue et en évitant la précipitation et les travaux inachevés.
- Veillez à ne pas vous appuyer uniquement sur des expériences personnelles, d'où l'importance de maîtriser tant les connaissances universitaires que réglementaires.

3.2. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative

3.2.1. Le sujet

Thème du dossier : les relations École - famille

Partie 1

Vous êtes CPE dans le collège XY. L'évaluation de l'établissement qui a été conduite l'année passée fait le constat de malentendus voire de tensions avec les parents. Le rapport final engage à construire des relations de confiance entre le collège et les familles.

Dans la perspective de la réécriture du projet d'établissement, le principal vous demande d'élaborer un document de synthèse qui expose les enjeux et les bénéfices de la coéducation. Il doit aussi décrire et interroger le partage des responsabilités entre l'École et la famille pour garantir la réussite scolaire.

Partie 2

Afin de contribuer à la réécriture du volet éducatif du projet d'établissement, vous proposerez deux actions qui visent à améliorer la qualité des relations avec les parents d'élèves. Ces actions devront mobiliser en priorité les personnels du service vie scolaire en les engageant dans une démarche collective. Vous en préciserez les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Dossier documentaire

- **Document n° 1** : Extrait du rapport d'évaluation externe conduite au collège XY au cours de l'année 2023/2024
- **Document n° 2** : Extrait d'un fait établissement du collège XY - juin 2021 **Erreur ! Signet non défini.**
- **Document n° 3** : Extrait de la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 - *Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires* - <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo38/REDE1324999C.htm> [Consulté le 15 octobre 2024]
- **Document n° 4** : Extrait de l'article *Coéducation, compétences parentales et professionnelles* de Carole ASDIH - in *Revue administration et éducation* n°157 – mars 2017 - [p.31-36]
- **Document n° 5** : Extrait d'un document rédigé par Philippe Meirieu pour la Cité Éducative d'Evry - *Questions et perspectives sur la coéducation* - Site de l'ANDEV : <https://www.andev.fr/revue-presse/vue/572?titreurl=co-education> [Publié en 2022] [Consulté le 17 octobre 2024]
- **Document n° 6** : Extrait du socle commun de compétences de connaissances et de culture - Code de l'éducation modifié par le décret du 2 août 2019 sur le socle commun - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038895266 [Consulté le 17 octobre 2024]
- **Document n° 7** : Extraits de la synthèse du rapport IGÉSR n° 2021-157 - *Les relations école - famille / état des lieux et axes de progrès* - Septembre 2021 - https://www.ozp.fr/IMG/pdf/2021-157_rapport_relation_ecole_famille.pdf [Consulté le 17 octobre 2024]
- **Document n° 8** : Extrait de l'article *Les parents et l'école : un rapprochement ambivalent* - Pierre Perier -in *Recherches familiales* 2023/1 n° 20 - Edition UNAF – 2021 - p. 169-170 - https://shs.cairn.info/article/RF_020_0164?lang=fr&ID_ARTICLE=RF_020_0164 [Consulté le 17 octobre 2024]
- **Document n° 9** : Extrait de l'article *La coopération entre enseignants et parents, c'est possible* - Catherine Hurtig-Delattre - Article CANOPE - Février 2021- <https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/vie-scolaire/la-cooperation-entre-enseignants-et-parents-cest-possible.html> [Consulté le 17 octobre 2024]
- **Document n° 10** : Extrait de l'article *L'accès des parents au suivi de la scolarité de leur enfant en collège d'éducation prioritaire : étude de cas* - Sylviane Feuilladiou - *Revue Éducation & Société*,

- **Document n° 11** : Extrait de l'article *Comme ils se parlent. Les spécificités des entretiens entre des CPE et des parents de collégiens qui ont enfreint les règles* - Claire Burdin – Revue Carrefours de l'éducation, n° 49, pages 97 à 114 - juin 2020 ; <https://shs.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2020-1-page-97?lang=fr&tab=resume> [Consulté le 17 octobre 2024]

3.2.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

3.2.2.1 Les attendus au regard des termes du sujet

Le sujet a pour but de mesurer la capacité des candidats à se projeter dans un contexte d'établissement afin d'y conduire une mission éducative globale autour de la relation avec les familles.

Le CPE est à double titre un acteur central au service d'une coéducation effective. Il contribue à mieux faire connaître le fonctionnement de l'institution scolaire aux familles, notamment celles qui en sont le plus éloignées. Au quotidien, il entretient un dialogue constructif avec les parents dans le suivi de scolarité et la construction du projet personnel de l'élève. Dans le collège XY, il est constaté des incompréhensions, voire des tensions, entre les personnels et les parents d'élèves. Dans ce contexte, le service vie scolaire est amené à être le premier réceptacle des mécontentements. Conseiller du principal pour la mise en œuvre de la politique éducative d'établissement, le CPE est en capacité d'expertiser les sources de ces malentendus et tensions, de mobiliser les acteurs pour engager le collectif dans des postures respectueuses des responsabilités de chacun.

La question qui se pose est donc de savoir pourquoi et comment construire une relation de confiance et de coéducation effective au sein du collège XY, notamment auprès des parents le plus éloignés de l'École, ceci afin de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et d'apaiser les tensions constatées. Conformément à la commande du principal, les réponses apportées seront de nature à alimenter le volet éducatif du projet d'établissement, cadre fédérateur pour l'ensemble de la communauté éducative.

Le dossier met à disposition un corpus de textes qui analysent le sens et les conditions de réalisation d'une coéducation, ainsi que les enjeux pour l'École de la République, notamment pour les familles les plus éloignées. Des documents de contexte [**Doc 1, 2**] décrivent la place et les relations avec les familles au sein du collège XY. Des textes réglementaires [**Docs 3 ; 6**] exposent les enjeux institutionnels de la classe jusqu'au territoire éducatif. Des documents de nature scientifique [**Docs 8, 10**] présentent l'accessibilité de l'école pour les familles les plus éloignées. L'engagement des acteurs dans cette démarche se reflète dans les **documents 4, 5, 9 et 11**. Ils s'attachent notamment à définir les responsabilités de chacun, ainsi que les compétences et postures attendues dans le cadre de la coéducation. Ainsi, le dossier constitué de 11 documents permet de répondre à la commande formulée par le principal au CPE.

La réponse à la problématique peut s'organiser dans un plan structuré en 2 temps. La première partie exposera les enjeux et les bénéfices de la coéducation mais aussi les obstacles à sa mise en œuvre en établissement. La deuxième partie s'attachera à décrire comment parents et équipe éducative, chacun dans leur champ de responsabilités, contribuent au travers de la coéducation à la réussite scolaire. Au travers des postures et gestes professionnels, des compétences parentales, une synthèse finale présentera les conditions favorables à une accessibilité de l'École pour l'ensemble des parents et notamment ceux qui en sont le plus éloignés.

3.2.2.2 Traitement du sujet : quelques pistes de réponse

Le plan détaillé qui suit s'appuie avant tout sur l'exploitation du dossier documentaire qui permet au candidat de traiter le sujet et d'élaborer une réponse construite et argumentée. Pour autant, comme pour la première épreuve, le jury apprécie et évalue les propositions de chaque candidat à travers leur originalité, leur pertinence et l'usage des connaissances acquises au cours des années de formation.

PARTIE 1

1- La coéducation : enjeux, bénéfices et obstacles à sa mise en œuvre

Comprise comme la mutualisation des actes éducatifs de plusieurs adultes afin de faire grandir et développer les compétences de l'enfant [**doc 9**], la coéducation est une notion qui s'est imposée depuis seulement

quelques années au sein de notre École [Doc 7]. Elle dépasse la simple information et implique une réelle participation des parents à la vie scolaire et au projet éducatif de leur enfant. Si son expression au sein des établissements revêt des réalités complémentaires [Doc 4], il convient dans cette première partie d'en exposer les enjeux pour l'École de la République, les bénéfiques tant pour les enfants que les adultes mais aussi les obstacles à sa mise en œuvre effective.

1-1 Des enjeux pour la réussite scolaire et éducative

L'enjeu majeur est celui de la réussite de chaque élève comme indiqué dans la circulaire du 15 octobre 2013 [Doc 3] appelant à renforcer la coopération entre les parents et l'École dans les territoires.

1-1-1 Renforcer la cohérence éducative et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Lorsque les valeurs et les pratiques éducatives divergent entre l'école et la maison, l'enfant peut être désorienté et avoir du mal à trouver ses repères, voire être pris dans un conflit de loyauté. La coéducation permet de créer un continuum en favorisant l'échange et la compréhension mutuelle des approches pédagogiques et éducatives [Doc 4]. Un sentiment d'éloignement entre l'école et la communauté peut nuire à l'investissement des acteurs locaux. La coéducation encourage la participation de tous les acteurs (associations, collectivités, etc.) à la vie de l'école et renforce le lien social [doc 5].

1-1-2 Améliorer le climat scolaire

Une communication mal maîtrisée entre l'école et les familles peut entraîner des tensions, des malentendus comme il l'est constaté au sein du collège XY [Docs 1 et 2]. La coéducation favorise la confiance et le dialogue, ce qui contribue à un climat scolaire plus serein et plus propice à l'apprentissage [Docs 3 et 11]. Elle contribue aussi à prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire [Doc 4].

1-1-3 Réduire les inégalités sociales en favorisant l'engagement de toutes les familles.

Certains parents, notamment de milieu défavorisé, peuvent ne pas se sentir légitimes ou être intimidés par l'institution-École [Doc 7 et 8]. Leurs enfants peuvent parfois manquer de soutien à la maison, ce qui est un facteur de creusement des inégalités, voire d'accroissement des difficultés scolaires. La coéducation reconnaît le rôle essentiel des familles dans l'éducation et leur offre des possibilités de s'impliquer activement. Les démarches engagées par l'École permettent alors de compenser ces inégalités en impliquant les familles dans le processus d'apprentissage [Doc 10].

En travaillant ensemble, l'école et la famille peuvent mieux répondre aux enjeux propres à chaque enfant et adapter les stratégies d'accompagnement pour le renforcement des compétences et la construction du parcours de formation.

1-2 Des bénéfiques pour l'ensemble des acteurs

1-2-1 En premier lieu pour l'enfant...

La cohérence éducative permet à l'enfant de s'épanouir sur tous les plans (intellectuel, social, affectif). Cette approche globale [Doc 3] est de nature à reconnaître chaque enfant dans sa singularité, à lui permettre une émancipation [Docs 4 et 5], à développer son autonomie et sa capacité à juger par lui-même [Doc 6]. En communiquant aux parents les travaux et projets de l'École dans lequel l'enfant est acteur, cela étaye son estime et sa confiance en lui [Doc 1]. La coéducation est non seulement un facteur de réussite scolaire et de bien-être pour l'enfant, mais aussi un « *moyen puissant de lutter contre la montée en force des incivilités, de l'individualisme et du relativisme* » [Doc 7].

1-2-2 ...puis pour les parents...

Les actions conduites pour la mise en œuvre d'une coéducation effective, permettent aux parents une meilleure compréhension du système scolaire. Ils sont mieux informés sur les objectifs et les méthodes pédagogiques, rencontrent d'autres parents, partagent leurs

expériences, notamment dans les espaces-parents [Doc 3 et 5]. Cette approche contribue au développement de compétences parentales pour mieux accompagner leur enfant [Doc 4]. La parité d'estime [Doc 9] et la « symétrisation » des relations [Doc 11] sont des leviers pour donner aux parents un sentiment d'efficacité comme acteurs reconnus de l'éducation de leur enfant [Doc 9].

1-2-3 ...mais aussi pour les professionnels de l'École.

Dans la situation du collège XY, les enseignants portent un jugement général plutôt négatif sur la posture des parents [Doc 1]. Une meilleure compréhension des réalités familiales permet aux enseignants d'être mieux informés sur les contextes de vie des élèves. Comme indiqué dans le document 5 : « *L'information réciproque permet de mieux se connaître et se respecter* ». Et pour les professionnels, s'ouvrir aux parents apporte à la fois connaissance et reconnaissance de la complexité de leur métier [Doc 9]. Pour le CPE, la démarche de coéducation capitalise de la confiance dans les relations avec les parents, afin de garantir leur adhésion au projet éducatif [Doc 11].

La coéducation, bien que porteuse de nombreux bénéfices pour l'ensemble des acteurs, peut se heurter à une série de difficultés entravant la mise en place d'un partenariat véritable et efficace entre les familles et l'école.

1-3 Des obstacles à la mise en œuvre de la coéducation

Le passage du travail à la place des familles vers une coopération avec les familles impose de prendre conscience des obstacles possibles à cette évolution institutionnelle [Doc 3], afin d'en garantir une pleine application pour tous les parents, notamment les plus éloignés de l'École pour qui « *les obstacles pratiques et symboliques ne manquent pas* » [Doc 8].

1-3-1 Obstacles liés aux représentations et aux attentes

« *Coéduquer n'est pas "coenseigner ni cogérer l'espace scolaire"* », « *coéduquer avec la famille n'est pas éduquer la famille* ». » [Doc 4]. La notion même de coéducation peut être sujette à plusieurs interprétations selon que l'on soit parent ou professionnel en établissement. Ces derniers, dans leur majorité, attendent souvent un positionnement des familles vis-à-vis des règles de l'École [Doc 7]. L'école peut ainsi être perçue comme une institution imposant ses normes et ses attentes aux familles, et parfois dans une représentation stéréotypée le signe d'un déficit d'estime [Doc 7]. Cela peut générer un sentiment de domination et d'inégalité dans la relation. A contrario, certains parents vont être intrusifs et adopter une posture d'ingérence mal vécue par les personnels. Si les divergences possibles entre les familles et l'école sur la conception de l'éducation, les méthodes utilisées ou les valeurs à transmettre ne sont pas dépassées, elles peuvent alors générer des incompréhensions, voire des conflits [Doc 9], comme l'illustre la situation au collège XY [Doc 1].

1-3-2 Obstacles liés à la communication et aux contraintes réciproques

Les barrières de la langue, les différences culturelles ou les codes sociaux différents peuvent compliquer la communication, la compréhension mutuelle et réduire le sentiment de légitimité pour certaines familles à franchir le seuil de l'établissement. Des difficultés d'ordre social, économique ou personnel, peuvent aussi reléguer la scolarité des enfants sur un plan secondaire [Doc 8]. Les situations de communication avec les familles, qui sont pour le CPE des gestes professionnels du quotidien [Doc 11], peuvent représenter, pour les enseignants, une charge de travail chronophage se rajoutant à de nombreuses autres missions. Enfin, la complexité de certaines situations et le manque d'acceptation des tensions de toute relation humaine peuvent empêcher une écoute mutuelle dans un respect réciproque [Doc 9].

1-3-3 Obstacles liés aux pratiques et aux organisations au sein de l'École

Les pistes d'amélioration préconisées dans le rapport d'évaluation du collège XY [Doc 1] interrogent l'organisation de temps dans lesquels les parents sont pleinement associés. Elles font ainsi écho aux attentes institutionnelles de la circulaire de 2013 [Doc 3]. Parfois, les

horaires et les lieux de rencontre peuvent être inadaptés aux contraintes des familles, les modalités de participation trop formelles ou trop contraignantes [Doc 8]. L'opacité du système scolaire ainsi que la complexité des procédures (affectation, orientation) sont de nature à créer des barrières à la bonne compréhension des mécanismes de la part des parents [Doc 7]. Enfin, en manque de formation sur la communication interculturelle ou la gestion de conflits avec les parents, certains enseignants peuvent faire le choix de privilégier la dimension académique au détriment de la dimension humaine et relationnelle.

Il est important de connaître les difficultés et obstacles à la mise en œuvre d'une véritable coéducation, afin de mettre en place des actions adaptées pour les dépasser [Doc 1]. Cette alliance éducative vise à impliquer activement les parents dans le parcours éducatif de leurs enfants pour améliorer leur réussite scolaire, leur épanouissement personnel et créer un lien famille-école porté par une estime réciproque [Doc 5].

2- La coéducation : un espace de reconnaissance des responsabilités de chaque acteur pour la réussite scolaire de l'enfant.

Une véritable coéducation nécessite donc un effort conjoint et une perspective commune. Elle repose notamment sur une reconnaissance mutuelle des responsabilités de chacun des acteurs, facteur essentiel d'une accessibilité de l'École pour tous les parents, notamment ceux qui en sont le plus éloignés.

2-1 Responsabilités des familles dans la coéducation

Les familles jouent un rôle fondamental dans l'éducation de leurs enfants. Leur implication tout au long de la scolarité ne se limite pas à un soutien passif, mais implique une participation active et une coopération avec l'école.

2-1-1 Être le premier éducateur de l'enfant

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Cela inclut l'apprentissage des valeurs, des règles de vie, des compétences sociales et émotionnelles, ainsi que la stimulation de la curiosité et de l'envie d'apprendre [Doc 5]. Les attendus du socle commun sur la formation de la personne et du citoyen [Doc 3], ouvrent un espace partagé pour le développement de compétences dans le cadre de la coéducation. Plus largement, il s'agit pour chaque parent de créer un environnement sécurisant et propice à l'apprentissage à la maison. Cela implique de veiller aux besoins fondamentaux de l'enfant (alimentation, sommeil, santé, sécurité affective) tels que décrits par *Christophe Marsollier* comme indispensables au bien-être de l'enfant et garants d'une entrée possible dans tout apprentissage.

2-1-2 Communiquer avec les acteurs de l'École sur la scolarité de son enfant.

Dans le cadre de la parité d'estime [Doc 9], chaque parent maintient un dialogue régulier et constructif avec les enseignants et les autres acteurs de l'École. Cela implique de se tenir informé du cadre réglementaire, des actualités de l'école, de participer aux réunions, de signaler les éventuelles difficultés et de partager ses observations. La résolution de situations difficiles, tels que des comportements inadaptés de l'enfant, engage un dialogue dans lequel l'enjeu éducatif doit être priorisé [Doc 11]. Les outils numériques mis à disposition permettent un suivi du travail personnel demandé et des résultats scolaires. Enfin, la réflexion et le partage sur des préoccupations communes et partagées sont de nature à croiser les regards et apporter des réponses à certains enjeux éducatifs [Doc 9].

CONCLUSION

Dans la relation avec les familles, les constats établis au sein du collège XY mettent en lumière des incompréhensions voire des tensions entre les parents et les équipes éducatives. Les préconisations issues de l'évaluation externe sont de nature à rendre plus accessible l'école pour tous les parents, en particulier ceux qui en sont les plus éloignés. Cela revêt un enjeu de justice sociale et d'efficacité éducative. Pour autant, les organisations internes aux établissements ne sont souvent pas suffisantes pour assurer une accessibilité de tous les parents. Elles trouvent leur pleine efficacité avec un changement de regard et une évolution des pratiques professionnelles de la part de tous les acteurs de l'école. En adoptant les postures et gestes

professionnels adaptés, l'école doit être un lieu ouvert, accueillant et bienveillant pour toutes les familles, leur permettant de s'impliquer activement et en confiance dans l'éducation de leurs enfants et de devenir de véritables partenaires éducatifs.

La coéducation repose donc sur un équilibre et une complémentarité des responsabilités entre les familles et l'école. Chacun a un rôle spécifique à jouer mais tous doivent œuvrer ensemble dans un esprit de collaboration et de confiance. Dans cette optique, le CPE, par les gestes professionnels qu'il mobilise au quotidien et avec son expertise des questions éducatives, est un acteur central pour impulser une collaboration effective avec les familles et au-delà construire une alliance éducative dans tous les champs de l'établissement. Une communication fluide, une parité d'estime et un engagement partagé pour le bien-être et la réussite de chaque enfant sont les ingrédients d'une alliance éducative réussie. À ce titre, le volet éducatif du projet établissement permet au sein de la communauté éducative de définir un pan sur le sujet de la coéducation, dans lequel le service vie scolaire doit être pleinement engagé.

PARTIE 2

Proposition d'actions pour améliorer les relations avec les parents

Deux actions - **à titre d'exemple** - mobilisant le service vie scolaire sont présentées dans leurs objectifs et leurs modalités de mise en œuvre. L'une concerne les questions éducatives vives, l'autre le fonctionnement de l'établissement.

Action 1 : "Café des Parents" animé par la Vie Scolaire

– **Objectifs :**

- Créer un espace convivial et informel d'échange et de dialogue entre les parents, le CPE et les assistants d'éducation.
- Favoriser la communication et la compréhension mutuelle.
- Rompre l'isolement de certains parents et renforcer le lien social.
- Aborder des thématiques liées à la parentalité, à l'éducation et à la vie au collège, en fonction des besoins et des demandes des parents.

• **Acteurs à mobiliser :**

- Représentants de parents d'élèves
- Services éducatifs et sociaux des collectivités territoriales (Direction du PRE, CCAS...)
- Tissu associatif territorial et national en fonction des thématiques retenues

• **Modalités de mise en œuvre :**

- Travail collaboratif entre AED et représentants des parents d'élèves pour concevoir un sondage à destination des familles pour déterminer les besoins et établir les thématiques à retenir
- Organisation de rencontres régulières (par exemple, une fois par mois) dans un lieu accueillant au sein du collège (CDI, salle polyvalente, Foyer).
- Horaires adaptés aux contraintes des parents (en soirée ou en fin d'après-midi).
- Animation par le CPE et un ou plusieurs assistants d'éducation, formés à l'écoute active et à la communication non violente.
- Proposition de thématiques variées : l'adolescence, l'utilisation des écrans, les relations parents-enfants, le harcèlement scolaire, l'orientation, etc.
- Possibilité d'inviter des intervenants extérieurs (psychologues, conseillers d'orientation, représentants d'associations,).
- Communication sur l'événement par différents canaux : ENT, affiches, courriers, relais par les associations de quartier.

Action 2 : Ateliers "Comprendre le collège" animés par le CPE et les AED référents de classe

- **Objectifs :**
 - Donner aux parents les clés de compréhension du fonctionnement du collège (organisation, instances, acteurs, dispositifs d'aide et de soutien, etc.).
 - Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun (parents, élèves, enseignants, CPE, AED référent, direction).
 - Désamorcer les incompréhensions liées à un manque d'information.
 - Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'établissement.
- **Acteurs à mobiliser :**
 - Élèves du CVC et/ou délégués de classe
 - Psychologue de l'éducation nationale
 - Référent Devoirs Faits
 - Professeur de FLE
 - Professeur documentaliste
- **Modalités de mise en œuvre :**
 - Création de podcast par les élèves sur le fonctionnement de l'établissement
 - Organisation d'ateliers thématiques (par exemple, "le rôle du CPE", "le conseil de classe", "l'orientation", "le règlement intérieur", etc.) animés par le CPE et les AED référents.
 - Proposition de différents formats : réunions d'information, ateliers interactifs, questions-réponses.
 - Organisation d'une visite du collège pour les nouveaux parents en début d'année scolaire.
 - Mise à disposition de ressources documentaires (guides, brochures, fiches pratiques, podcast) sur le site internet du collège ou sur l'ENT.
 - Traduction des supports et interprétariat si nécessaire pour les parents allophones.

3.2.3. Conseils aux candidats

L'épreuve requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d'abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

Le document de synthèse doit faire émerger les qualités d'analyse et de réflexion du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir le contenu de la note et être complétés de points de vue personnels étayés.

Sur la forme, il convient de rappeler que l'écriture, l'orthographe et le vocabulaire doivent être soignés. Afin de rendre le propos compréhensible, il convient d'éviter les phrases trop longues et d'organiser sa copie en délimitant les paragraphes par des sauts de lignes.

Dans le cadre de la préparation de l'épreuve, il convient de s'entraîner :

- **à problématiser.** En effet, la problématique n'est pas une simple question, c'est la mise en tension d'un sujet sur une politique éducative.
- **à élaborer un plan.** Celui-ci doit permettre une organisation efficace de la pensée, il permettra au correcteur de suivre le cheminement proposé par le candidat.

Pour la rédaction du document de synthèse, une attention particulière mérite d'être portée à la construction de l'introduction. Elle doit conceptualiser le sujet et en définir les termes clefs. Elle comporte une amorce, une présentation des enjeux et des concepts, une problématique, et une annonce du plan qui va permettre de répondre à cette dernière. Les documents doivent être présentés.

Dans le développement, il convient de bien identifier les parties et les sous-parties. Celles-ci gagneront à être introduites par des transitions claires, gages de la fluidité du propos. Tous les documents sont exploités (leur numéro est cité) et sont mis en relation. Pour cela, il est nécessaire de les avoir au préalable bien analysés pour pouvoir les utiliser avec la plus grande pertinence possible. Il faut bien repérer dans le corpus les parties de texte qui seront analysées. La culture professionnelle que l'on est en droit d'attendre d'un candidat s'étant bien préparé à un concours externe est donc fondamentale s'il veut respecter les contraintes temporelles de l'exercice (cinq heures).

Le document de synthèse comporte une conclusion. Celle-ci doit également être construite et permettre de répondre à la problématique. Elle a aussi pour objet d'ouvrir plus largement le sujet et sa thématique. Cette conclusion n'introduit pas la seconde partie.

Les meilleures copies reflètent les valeurs de l'institution et l'expertise des candidats en capacité de développer une posture réflexive en lien avec les missions du CPE et d'articuler l'analyse du sujet avec les enjeux éducatifs et institutionnels. Une bonne copie est une production dans laquelle on retrouve des convictions et des démonstrations et une rigueur dans l'analyse et l'exploitation des documents.

Les copies insuffisantes révèlent souvent une méconnaissance des attendus méthodologiques, tout comme elles ne respectent pas la forme attendue, notamment en ne présentant pas de plan apparent, ce qui nuit au développement d'une réflexion solide. Les transitions entre les différentes parties sont parfois artificielles, les candidats pouvant même utiliser les documents comme une succession de citations.

Sur le fond, il convient de proposer une contextualisation pertinente du sujet et des enjeux sous différents angles et échelles. Il est attendu un positionnement des candidats en tant que CPE.

Les meilleures copies posent une analyse pertinente de l'ensemble des documents. Elles présentent des connaissances pratiques intéressantes et utilisent l'actualité à bon escient. Les candidats s'appuient judicieusement sur la vérification des sources d'informations et utilisent des apports en sciences sociales et en sciences de l'éducation. Elles reflètent une posture professionnelle de cadre. Elles pensent la politique de vie scolaire dans un cadre institutionnel et d'établissement et témoignent du rôle de conseiller du chef d'établissement. Les copies les plus abouties montrent une réelle capacité à problématiser, structurer une argumentation cohérente et mobiliser de manière pertinente les documents proposés. Ces compétences sont en cohérence avec les objectifs du concours de CPE, qui valorisent la rigueur dans l'analyse et une maîtrise de l'expression écrite. Il s'agit de démontrer une capacité à penser l'action éducative dans une logique de projet, en lien avec les objectifs de formation, de responsabilisation et de suivi des élèves.

Dans des copies insuffisantes, les propositions faites peuvent être pertinentes mais parfois trop théoriques ou insuffisamment concrètes pour être immédiatement applicables. Elles peuvent être banales ou peu adaptées, parfois en raison d'un manque de temps. Une confusion peut apparaître entre volet éducatif et volet pédagogique du projet d'établissement, ainsi qu'entre coopération et coéducation. Des candidats sont passés à côté du terme "enjeu" et n'ont pas su le définir, ce qui a nui à la mise en évidence des enjeux de la mise en œuvre de la coéducation. Certaines copies ont démontré peu de connaissances du système éducatif, voire des connaissances erronées.

Peu de candidats évoquent ou utilisent des connaissances personnelles ou académiques pour compléter l'analyse et les documents du dossier. Il est encouragé de citer et de convoquer ces connaissances personnelles, à condition qu'elles servent le propos du sujet et soient correctement sourcées. Il est important de bien connaître le cadre réglementaire, institutionnel et d'exercice, y compris les instances de l'établissement et les politiques éducatives.

Dernier conseil pratique : il est important de garder du temps pour la relecture de la copie et d'éviter des formulations toutes faites comme : « *de tout temps... depuis toujours* ». Il est également judicieux de s'entraîner aux épreuves dans les conditions du concours.

4. Les épreuves d'admission de la session 2025

4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

4.1.1. Un exemple de sujet

Comment le CPE peut-il participer à la mise en place d'un environnement inclusif au sein de l'établissement scolaire ? Vous envisagerez des réponses tant pour le collège que pour le lycée.

Votre exposé s'appuiera sur les éléments du dossier documentaire annexé au sujet.

Composition du dossier

Document n° 1 (extraits) : les Dossiers des Sciences de l'Éducation - Étude de la Vie Scolaire via les pratiques du Conseiller Principal d'Éducation (CPE) lors de l'inclusion d'élèves en situation de handicap (ESH) : les prémices d'une collaboration <https://journals.openedition.org/dse/3096>
[Consulté le 25/01/2025]

Page 1

Document n° 2 (extraits) : Code de l'éducation [Titre Ier : Le droit à l'éducation \(Articles L111-1 à L114-1\)](#) [Chapitre Ier : Dispositions générales. \(Articles L111-1 à L111-5\)](#) - [Article L111-1](#) - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043982767
[Consulté le 25/01/2025]

Page 2

Document n° 3 (extraits) : Canopé académie de Toulouse Connaissance du public Les élèves à besoins éducatifs particuliers n°1 <https://occitanie-canope.canoprof.fr/eleve/.mallettes/.ebep-65/connaissance-public/1-connaissance-public-mal-ebep65.pdf>
[Consulté le 25/01/2025]

Page 3

Document n° 4 (extraits) : MON PARCOURS HANDICAP.gouv.fr
Disponible sur <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/ppre-pai-pap-pps-en-quoi-consistent-les-differentes-possibilites-dappui-la-scolarisation#ppre-le-programme-personnalise-de-reussite-educative> [Consulté le 25/01/2025]

Page 4 et 5

4.1.2. Observations des interrogateurs

Le jury souligne la bonne préparation de la plupart des candidats admissibles. Il en déduit que les constats et les conseils énoncés dans le précédent rapport ont été pris en compte et restent totalement valides.

4.1.2.1 L'exposé du candidat

L'épreuve exige un travail rigoureux d'appropriation du sujet, de cadrage précis et d'élaboration structurée de la réponse. Les candidats doivent réaliser une synthèse qui prend en compte à la fois le contexte spécifique donné par la question et les ressources documentaires d'acceptation large. Cette synthèse doit intégrer les conditions réelles d'exercice en établissement ainsi que les finalités générales du cadre institutionnel.

Plutôt qu'une simple restitution exhaustive des savoirs, l'épreuve requiert une compréhension globale des enjeux liés à la mise en œuvre des connaissances acquises. La majorité des candidats présente un exposé en

plusieurs parties, précédé d'une introduction succincte. Les meilleurs candidats, quant à eux, proposent un exposé structuré avec une qualité d'expression certaine. Ils élaborent une ligne directrice cohérente qui englobe l'ensemble des documents, enrichie par leurs connaissances personnelles, afin de formuler une problématique claire à traiter.

La clarté du propos et la pertinence du traitement posent ainsi les bases de l'entretien à venir avec les membres de la commission. Cependant, on peut regretter que l'introduction ne présente pas toujours les enjeux et le contexte de la thématique. De plus, la conclusion est souvent trop rapide et manque d'ouverture, par exemple vers une perspective sur les nouveaux enjeux du métier de conseiller principal d'éducation au regard de la thématique abordée.

4.1.2.2 Échange avec le jury

Les meilleurs candidats se distinguent par leur aptitude au dialogue et leur posture professionnelle. Ils s'appuient sur une bonne connaissance de la circulaire de missions de 2015, des attendus de l'institution et des valeurs de la République, qu'ils sont capables d'incarner à travers des propositions construites et opérationnelles. Leurs réponses sont argumentées, contextualisées, et témoignent d'une maîtrise solide du fonctionnement d'un EPLE ainsi que des enjeux éducatifs. L'échange avec le jury prend alors la forme d'un véritable dialogue, nourri par une réflexion nuancée, un raisonnement structuré et une capacité à défendre ou faire évoluer leurs positions.

Ces candidats font également preuve d'écoute, de réactivité, et savent adapter leur discours en fonction des questions posées. Leur communication est fluide, leur langage maîtrisé, et leur posture conforme à ce que l'on attend dans le cadre d'un concours national. Ils savent articuler connaissances théoriques, références institutionnelles et expériences de terrain, en s'appuyant parfois sur leur expérience en tant que CPE contractuels, sans en faire un unique prisme de lecture.

L'entretien constitue un moment clé d'évaluation. Il permet d'approfondir les propos, de tester les capacités d'analyse sur des situations concrètes, et de vérifier la solidité des connaissances du système éducatif ainsi que la compréhension du rôle du CPE dans une approche systémique de l'EPLE. Le jury n'attend pas une réponse unique ou figée, mais un raisonnement argumenté, ancré dans le réel, empreint de bon sens et de pragmatisme.

À l'inverse, les candidats les moins bien préparés peinent à identifier les enjeux sous-jacents aux questions, manquent de projection dans les missions du CPE et ont une connaissance lacunaire du fonctionnement d'un service de vie scolaire. Leur propos est hésitant, les réponses peu construites ou déconnectées des réalités du terrain. Certains présentent une représentation erronée du rôle du CPE, adoptent une posture inadaptée ou utilisent un langage trop familier.

Plusieurs écueils ont été relevés :

- un raisonnement confus ou partiel, ne répondant pas précisément aux questions ;
- des réponses trop brèves ou non argumentées ;
- une mobilisation insuffisante des connaissances scientifiques, institutionnelles ou réglementaires ;
- une référence trop rare à la bibliographie indicative du concours ;
- une attitude trop désinvolte ou familière, qui nuit à la qualité de l'échange.

Enfin, il est à noter que lorsque l'exposé manque de problématisation ou de profondeur, les échanges deviennent rapidement limités. Certains candidats peinent à maintenir un discours cohérent, révélant ainsi un manque de préparation ou une méconnaissance des enjeux. La fluidité et la pertinence des échanges, bien que souvent au rendez-vous, sont parfois entachées par un décalage entre la qualité de l'exposé initial et la capacité à argumenter face aux questions du jury.

4.1.2.3 Utilisation de la ressource numérique

Un micro-ordinateur avec accès à internet est mis à disposition des candidats durant le temps de préparation (2 heures) afin de leur permettre de mobiliser, en complément du dossier remis, les ressources qu'ils jugent utiles. Le jury peut interroger les candidats sur les choix opérés et la pertinence des supports utilisés.

Lorsqu'ils sont interrogés sur l'usage des outils numériques dans la préparation de l'épreuve, les candidats mentionnent majoritairement avoir utilisé leur espace de stockage personnel (type Drive), sur lequel ils avaient déposé en amont des fiches de travail ou des documents de synthèse.

Il est important de rappeler que l'évaluation porte exclusivement sur la prestation orale, et non sur la qualité esthétique ou technique des supports numériques. Trop souvent, les candidats se précipitent sur leurs documents personnels (fiches, synthèses, présentations stockées sur des espaces personnels), sans prendre le temps d'analyser le dossier fourni. Cette stratégie révèle parfois une volonté de plaquer des réponses préconçues, au détriment d'une véritable problématisation du sujet.

Le recours au numérique devrait enrichir la réflexion du candidat, et non masquer des lacunes en analyse ou en compréhension des enjeux. Or, les présentations numériques préparées en amont manquent fréquemment de lien avec la problématique posée, voire en détournent le candidat. Le support devient alors un obstacle à la pensée, plutôt qu'un outil d'appui.

L'intelligence artificielle, bien qu'évoquée par certains, n'a pas permis de compenser les failles constatées lors de l'entretien, notamment en matière de connaissances institutionnelles et de projection dans les missions du CPE.

Dans les faits, environ un tiers des candidats ont eu recours à un support numérique, mais rarement de manière pertinente. Trop souvent, le document présenté semblait générique, conçu pour s'adapter à tout sujet, ce qui limitait la capacité du candidat à engager une réflexion spécifique et à identifier les enjeux propres à la situation proposée.

En résumé, l'utilisation du numérique ne constitue un atout que lorsqu'elle est intégrée avec discernement dans une démarche analytique cohérente. À l'inverse, un usage inadapté peut nuire à la qualité de la prestation et révéler un manque de préparation ou de compréhension des attentes du concours.

4.1.2.4 Points forts

Dans la forme, la grande majorité des candidats a montré une bonne préparation. Le respect du temps imparti et la structuration du propos ont été globalement maîtrisés. Le support numérique, très peu utilisé, ne s'est révélé utile que lorsqu'il servait réellement à éclairer la réflexion. Quant aux documents fournis, s'ils sont souvent bien présentés, leur exploitation dans l'argumentation demeure trop limitée.

Certains candidats se sont nettement démarqués par la précision de leurs connaissances du système éducatif et leur capacité à mobiliser ces savoirs pour nourrir une analyse pertinente. Leurs exposés étaient structurés, argumentés, et articulés de manière cohérente entre théorie et pratique. Ces interventions témoignaient d'une compréhension solide du rôle du CPE et d'une posture professionnelle déjà affirmée.

Les meilleurs candidats ont su poser clairement les bases de leur réflexion : définition des termes, contextualisation historique et institutionnelle du sujet, exploitation rigoureuse du corpus documentaire. Leurs propositions d'action s'appuyaient sur les missions du CPE, le référentiel de compétences de 2013, et s'inscrivaient dans une logique de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Leur approche systémique du sujet permettait de mettre en évidence les enjeux réels et les leviers d'action concrets.

Ces prestations solides se distinguaient également par :

- la clarté de l'expression et la maîtrise du temps imparti ;
- une méthodologie rigoureuse : problématisation, structuration, développement logique ;
- un recours pertinent aux références institutionnelles, bibliographiques et à l'expérience professionnelle.

Les candidats les plus performants enrichissent leur discours de références académiques et démontrent une réflexion personnelle construite. Le support numérique, lorsqu'il est utilisé de manière authentique et ciblée, peut accompagner la démonstration, mais il ne constitue en aucun cas un critère décisif de réussite.

4.1.2.5 Points faibles

Un certain nombre de candidats ont montré des difficultés à articuler les savoirs théoriques avec les réalités concrètes du terrain. Leurs propos, souvent trop généraux ou décontextualisés, manquaient

d'opérationnalité et de lien avec les enjeux d'un établissement scolaire. Certains évoquent des références institutionnelles, telles que le programme pHARe, sans en maîtriser les fondements ou sans le distinguer clairement d'autres dispositifs comme le protocole interne de lutte contre le harcèlement.

Le support numérique, lorsqu'il est utilisé, n'apporte que rarement une réelle plus-value. Il peut même constituer un obstacle aux échanges, en recentrant l'attention du candidat sur sa présentation plutôt que sur l'interaction avec le jury. De plus, l'origine ou l'appropriation de certains supports peut parfois être questionnée.

Les exposés sont fréquemment formatés, reposant sur des schémas types, qui, s'ils peuvent rassurer, limitent la singularisation du candidat. Cette standardisation rend l'exercice peu vivant et empêche d'évaluer ce que le candidat pourrait réellement apporter dans une situation professionnelle donnée.

Une exploitation inégale du corpus documentaire a également été relevée : certains candidats se contentent d'un résumé superficiel des documents, tandis que d'autres les ignorent au profit d'un exposé centré sur leur seule expérience. Cette posture appauvrit la profondeur de l'analyse et nuit à la pertinence de la réflexion.

Lors des entretiens, les réponses sont parfois imprécises, peu argumentées, voire hors sujet. Plusieurs candidats rencontrent des difficultés à cerner les enjeux des questions posées ou à adopter une posture réflexive. Une connaissance partielle du système éducatif, du fonctionnement des EPLE, des partenaires éducatifs ou des cadres réglementaires limite leur capacité à se projeter dans le métier de CPE avec justesse.

En outre, un manque de posture professionnelle claire se manifeste lors des mises en situation : les réponses manquent de cohérence, de réalisme et d'ancrage dans les réalités du terrain. Certains candidats échouent à démontrer une compréhension fine des attendus du métier.

Les candidats les moins performants ont en commun plusieurs insuffisances : une non-utilisation du corpus documentaire, un temps de parole mal maîtrisé, une absence de référence aux documents pendant l'échange avec le jury, ou encore une présentation numérique peu personnalisée. Ils peinent aussi à :

- formuler une problématique pertinente ;
- construire un plan cohérent et adapté à la thématique ;
- prendre position de manière assumée et argumentée ;
- approfondir leurs connaissances lors de l'échange avec le jury.

Enfin, le recours systématique à des plans standards (par exemple : enjeux, actions) réduit la diversité des approches et bride l'expression d'une pensée personnelle. Ce manque de singularité nuit à la valorisation du positionnement professionnel attendu dans le cadre de ce concours.

4.1.3. Conseils aux candidats

Quelques conseils qui peuvent concourir à la réussite de l'épreuve :

- **En amont de l'épreuve** : travailler les textes fondamentaux et les connaître (élections, punitions, sanctions, CVC, CVL, CESCE, conseil pédagogique etc.) ; lire quelques ouvrages afin d'avoir des idées claires sur l'éducation, le système éducatif, l'École, les valeurs de la République ; connaître les enjeux du système éducatif et l'actualité ; prendre conscience que le métier de CPE demande autant de savoir-être que de savoir-faire ; approfondir sa connaissance de tous les établissements ; effectuer des stages et échanger avec des CPE sur leurs missions ; travailler sur l'aisance à l'oral et adopter un niveau de langage professionnel.
- **Durant le temps de préparation** : analyser le sujet et s'emparer des enjeux ; prendre un temps suffisant pour bien cerner les contours du sujet, pour en définir clairement les termes, en expliciter les enjeux au regard du contexte/de l'actualité éducative. Trop de candidats ont une lecture partielle du sujet, qui les conduit à une interprétation trop restrictive (Ex : sujet sur l'environnement inclusif qui devient un exposé sur la prise en charge des ESH).
- **Ne faire ni paraphrase ni résumé des documents** mais les analyser et en tirer des éléments de réponses qui soient à propos.
- **Ne pas oublier de contextualiser le sujet** au travers des textes de lois et des tendances sociales et sociétales.

- **L'utilisation du numérique n'est pas nécessaire, et ne doit pas être en dépit du bon sens.** L'outil numérique peut servir à illustrer le propos. Envisager le support numérique comme outil de confort pour les auditeurs en restant concentrer sur l'exposé.
- **Mobiliser des références variées :** une prestation de qualité repose sur l'articulation d'éléments issus des documents, des textes institutionnels, de lectures personnelles (bibliographie professionnelle), et de l'expérience de terrain. Ces différents registres doivent être croisés avec pertinence.

Il est essentiel que les candidats utilisent un langage adapté à la situation, en évitant les expressions familières et en recourant à un vocabulaire précis. La structure du discours doit être rigoureuse, avec une introduction claire, un développement construit et une conclusion synthétique. La qualité de la présentation repose aussi sur le regard, la gestuelle et l'attitude générale. Lire ses notes de manière continue pendant vingt minutes nuit à la communication avec le jury et affaiblit la force du propos.

4.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

4.2.1. Les mises en situation proposées par le jury

Chacune des situations présentées ci-dessous doit permettre aux candidats de répondre aux deux questions suivantes :

- *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
- *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Voici quelques exemples de « mises en situation » soumises à la réflexion des candidats admissibles à la session 2025 :

- Vous êtes CPE dans une cité scolaire. Un enseignant vient vous dire qu'il a des doutes sur la consommation de « drogue » d'un élève de 3^{ème}. Cet élève a les yeux rouges et semble très fatigué. De plus, un AED a remarqué qu'il arbore fréquemment des chaussettes avec des motifs de feuilles de cannabis.

- Vous êtes C.P.E dans un collège avec un dispositif ULIS. Une élève nouvellement arrivée en classe de 5^{ème} avec une notification de la MDPH, refuse d'être accompagnée sur le temps d'inclusion par une AESH d'origine étrangère en poste depuis deux ans.

- Vous êtes CPE dans un collège situé en zone rurale. La veille du conseil de classe du second trimestre, un élève de 4^{ème} vous informe qu'il fait régulièrement l'objet de moqueries. Il n'en a pas parlé avec son professeur principal. Les faits sont confirmés par certains camarades qui l'accompagnent mais qui ne sont pas dans la même classe.

- Vous êtes C.P.E dans un lycée général de centre-ville. Des parents d'élèves d'une classe de terminale demandent à vous rencontrer parce qu'ils estiment que le professeur de mathématiques évalue trop sévèrement et qu'en conséquence, leurs enfants vont avoir des difficultés pour obtenir une bonne orientation au regard des exigences de la plateforme Parcoursup.

4.2.2. Observations des interrogateurs

À l'instar de l'épreuve sur dossier, les membres du jury ont fait le constat d'une bonne compréhension globale des enjeux de l'épreuve par la plupart de candidats. Le présent rapport porte une attention particulière sur quelques éléments et reprend les constats et les conseils énoncés l'an passé et dont la pertinence reste valide.

4.2.2.1 Exposé des candidats (5')

D'une manière générale la structuration de l'épreuve est respectée tant dans sa durée que dans les éléments qui la constituent. Le discours est fluide, bien préparé dans la très grande majorité des cas, mais parfois trop récité pour certains candidats.

Sur cette partie de l'épreuve la différence entre les candidats s'opère sur leur capacité à passer d'une présentation linéaire de leur parcours à un exposé qui permet au jury d'appréhender les expériences du candidat susceptibles d'être transférées à la fonction de CPE. Une utilisation des compétences attendues en lien avec les expériences vécues du candidat et ses aspirations, place la prestation en haut de l'échelle d'évaluation.

Dans ce format très court, il convient de rappeler aux candidats la nécessité de proposer un narratif structuré, qui va à l'essentiel et laisse le jury se concentrer, à sa convenance, sur des éléments du discours sur lesquels des précisions sont souhaitées.

Si aucun format n'est a priori attendu, la performance du candidat réside dans sa capacité à incarner son propos, à mettre en évidence des traits de personnalités et des valeurs essentielles à l'engagement futur dans une dimension éducative. L'expérience acquise dans des fonctions éducatives, au sein de l'Éducation nationale ou dans d'autres contextes, peut être un point d'entrée pour illustrer la manière dont le candidat se projette mais n'est en aucun cas suffisant pour assurer une bonne prestation. Il s'agit en effet moins de se raconter que de prendre appui sur du vécu ou des atouts personnels pour faire état de sa maturité à assumer les responsabilités de la fonction de CPE.

À la différence d'un propos chronologique qui narre un parcours professionnel, la connaissance du système associée à la cohérence des propos et une certaine distanciation au réel, ouvrent des portes intéressantes à exploiter dans le temps d'interaction avec le jury.

4.2.2.2 Échanges avec le jury (10')

Les différents points abordés dans le rapport de la session précédente restent valables tant sur les aspects positifs que dans les écueils relevés pour un certain nombre de candidats. En effet, la préparation de cette épreuve exige que le candidat se soit questionné réellement sur les éléments exprimés dans le temps précédent et ses motivations avérées pour devenir CPE.

Sur la forme, le candidat doit faire attention à la longueur de ses réponses qui ne doivent pas apparaître comme une stratégie pour n'avoir que peu de questions. En règle générale, la commission composée de trois personnes souhaite, pour chacun de ses membres, avoir un temps d'échange avec le candidat. Des réponses claires et percutantes semblent préférables à de grands délayages. Contrairement à ce que peuvent penser certains candidats (« je ne vois pas si c'est là où vous voulez m'emmener... » par exemple), le jury ne conduit pas les échanges pour entendre la bonne et seule réponse à une question posée, il souhaite cerner la personnalité du candidat et voir sa capacité à être un professionnel responsable, membre d'une équipe éducative présente dans un EPLE et porteur des valeurs de l'École de la République.

S'il n'existe pas de réponse attendue, il est clair que le jury doit, pendant cette séquence, vérifier si le candidat est en capacité de prendre du recul et d'étayer ses propos pour passer du déclaratif à la prise de position. En dehors de réponses incongrues, différentes manières de rendre compte de ses expériences sont possibles et le jury n'attend pas a priori de réponses préétablies. Des étayages institutionnels, juridiques voire scientifiques restent les bienvenus pour dépasser la simple répétition de propos et enrichir les propositions de réponses.

Des représentations encore approximatives de la posture et du métier ne sont pas, pour le concours externe comme pour le 3^{ème} concours, rédhibitoires. En revanche, le jury doit s'assurer que le candidat pourra, dans une équipe, avoir une maîtrise des langages (verbal et corporel) pour organiser un service et répondre aux attentes de l'institution. Il souhaite aussi apprécier chez le candidat, dans ce temps interactif, sa capacité à proposer des arguments réfléchis, affirmés sans être péremptoirs et dans un vocabulaire qui ne laisse pas place au familier. Cette dimension est essentielle, le CPE faisant partie d'une équipe dont chacun des membres participe à la formation du jeune dans toutes ses dimensions y compris la maîtrise de la langue française.

Au cours de ces échanges, il appartient au jury d'interroger les connaissances utiles à la fonction de CPE mais également la capacité du candidat à être responsable de l'organisation d'une équipe, à garantir un espace de travail émancipateur et sécurisant tant pour les personnels que pour les élèves qui lui seront confiés. Une réflexion sur les compétences psychosociales de manière large permet alors d'évaluer la connaissance de soi, les dimensions relationnelle et cognitive dont doit faire preuve le candidat pour agir en professionnel de l'éducation et assurer la bonne marche du service. Il convient en effet de rappeler que sont interrogées tant l'action du CPE vis-à-vis des élèves, que sa relation directe avec les AED ou encore sa place au sein de la communauté éducative.

Enfin, ce temps d'échanges est pour certains candidats un moment pour retrouver une certaine spontanéité et pouvoir, dans la dynamique créée, être rassuré pour mieux appréhender les deux mises en situation à suivre.

4.2.2.3 *Traitement des 2 mises en situation (2 x 10')*

Ce troisième temps fait toujours partie de la même épreuve. Il est donc important que le candidat comprenne que ce moment est encore une autre manière pour lui de mettre en évidence ses capacités à analyser en réaction, à prendre du recul dans un temps court, ce qui reflète une partie du métier de CPE.

La spontanéité maîtrisée dont il faut faire preuve dans cet exercice constitue une réelle difficulté qui ne peut être dépassée que par une bonne connaissance du système qu'est un EPLE, de son fonctionnement et des interactions qu'il propose. Il s'agit là de faire preuve de maturité, du sens de la responsabilité et de la mesure pour proposer un traitement opportun garant des valeurs de notre école, de la sécurité des biens et des personnes.

La hiérarchisation des candidats se fait tout autant sur l'analyse globale de la situation que sur le choix des réponses proposées. Il est en effet réducteur de procéder à un traitement du sujet sans au préalable avoir posé plusieurs hypothèses qui rendent compte de la vision systémique même si parfois théorique que le candidat a de la situation posée. À titre d'exemple, dans l'une des situations proposées ci-dessus, ne pas vouloir être accompagné par un AESH d'origine étrangère est un signe de discrimination dont les raisons peuvent être multiples et doivent être exprimées avant de se positionner sur une de ces hypothèses.

De même, certaines situations peuvent renvoyer à plusieurs principes ou valeurs ce qui doit conduire le candidat à énoncer chacun d'eux avant de faire un choix en lien avec la proposition de traitement qu'il retient.

Il convient également de rappeler que tous les mots de la situation présentée ont un sens et que la précision du contexte dans lequel se déroule la situation doit conduire à des réponses appropriées. La réflexion préalable sur l'ensemble des termes mis en situation est une précaution pour pallier le risque d'une réponse spontanée hors sujet.

Dans le temps des dix minutes, dédié à chacune des situations, la reformulation du sujet n'est pas interdite mais doit permettre d'ores et déjà d'apporter au jury des éléments de bonne compréhension de la démarche suivie par le candidat.

La situation est un prétexte pour mettre le candidat en réflexion et lui permettre de s'exprimer instantanément et clairement en faisant preuve de bon sens.

Dans cette épreuve d'entretien, et bien qu'il n'y ait pas d'indication de temps pour la réponse, le candidat doit trouver un équilibre entre l'analyse de la situation, la présentation des axes de traitement et le temps en interaction avec les membres du jury. Même un traitement totalement exhaustif doit donner lieu à des échanges. Un certain degré de connaissance du cadre réglementaire et juridique se révèle indispensable pour proposer une réponse circonstanciée qui pourra être confortée ou ajustée en tenant compte des questions du jury. Certains candidats ont su traiter des situations difficiles avec tact, mesure et justesse ; d'autres ont montré une certaine fragilité dans la compréhension des enjeux.

4.2.3. **Conseils aux candidats**

À travers cette épreuve orale, le candidat doit permettre au jury d'appréhender tout autant ce qu'il sait que ce qu'il est. Le métier de CPE est un métier dynamique, engageant qui demande des qualités personnelles et relationnelles essentielles pour, dans un contexte particulier, organiser un réseau d'acteurs aux périmètres définis pour en assurer la complémentarité avec d'autres et garantir les meilleures conditions de formation

aux élèves confiés. Au-delà de la maîtrise des textes et du « théorique », le candidat doit montrer au jury ce qui l'anime et lui donne sincèrement envie de faire ce métier.

Les candidats doivent dans les trois temps de cette épreuve se préparer à structurer leurs réponses pour avoir le temps de dévoiler leurs potentialités, leur maturité et assurer à l'institution une opérationnalité dès la rentrée suivante. Ils doivent s'entraîner à cet exercice oral périlleux, apprendre à reformuler, à être concis, précis et opportuns dans leurs réponses.

La curiosité doit aussi être une qualité du candidat que l'on encourage à rencontrer d'autres CPE et des personnels de direction dans des établissements variés pour s'acculturer à ce métier.

4.2.3.1 Points forts et compétences mises en œuvre chez les meilleurs candidats

De manière synthétique les meilleurs candidats ont clairement identifié les éléments de leur parcours et les motivations qui les conduisent à présenter le concours. Ils sont en capacité de les exposer posément, avec des mots choisis et en mettant en perspective leurs atouts personnels, ce à quoi ils aspirent et les enjeux de la fonction dans un contexte d'EPL. Ils font preuve de vivacité intellectuelle et se situent comme des acteurs d'un système qu'ils maîtrisent au moins théoriquement et dont ils ont précisément perçu les interrelations avec d'autres acteurs.

Dans cette épreuve en trois parties, la dimension interactive avec le jury est tout à fait maîtrisée et des connaissances utiles dans de nombreux domaines permettent de satisfaire des échanges de haut niveau.

En termes de qualités requises, cela se traduit par de l'écoute, de la réactivité, du bon sens, de l'éloquence, de la constance associée à de la réflexion ce qui se différencie de l'obstination. Autant de qualités attendues d'un conseiller du chef d'établissement et potentiel chef de service.

4.2.3.2. Points faibles de certains candidats et écueils pour une évaluation positive

La gestion du temps est un incontournable qui peut mettre totalement à mal la prestation d'un candidat.

Par ailleurs l'intention ne suffit pas à convaincre le jury et la juxtaposition d'éléments sans lien entre eux, sous forme de liste de fonctions ou d'expériences vécues ne peuvent satisfaire aux exigences de cette épreuve. C'est au candidat à faire la preuve de son potentiel pour s'engager dans la fonction et le doute doit profiter à l'institution garante des élèves qui lui sont confiés et des personnels. Aussi, le candidat ne peut se contenter de réponses laconiques qu'il penserait pouvoir préciser grâce aux questions du jury. C'est bien de sa prestation dont il s'agit et l'initiative des propos lui revient.

Dans le même ordre d'idée, la reformulation d'un propos déjà énoncé sans apport nouveau ne peut satisfaire le jury, qui, en reposant la question autrement, espère conduire le candidat à investir d'autres champs de réponses. Le métier de CPE demande des connaissances dans des domaines variés que le candidat ne peut ignorer et qui sont complémentaires les uns des autres. L'absence de variété dans les étayages rend compte d'une prestation pour le moins médiocre.

Certains candidats ayant une expérience d'AED ont du mal à passer le cap pour s'engager dans la fonction du CPE qui doit prendre des décisions et assurer la bonne marche d'un service au sens de l'organisation d'une équipe. Les connaissances réglementaires d'un EPL sont alors partielles et les obligations du fonctionnaire méconnues, bien que la loyauté soit souvent un principe énoncé.

La question des valeurs, de la déontologie, liées au métier ne peut être évoquée sans prendre toute la mesure de ce à quoi elles engagent. Le candidat doit comprendre le sens de chacune d'elles pour en donner une définition précise et doit se positionner après avoir fait un choix. Un candidat qui ne problématise pas ne sera pas en capacité d'assumer cette partie de l'épreuve.

Annexes

Annexe 1 – Sujet de l'épreuve « composition »

SESSION 2025

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

CONCOURS EXTERNE - TROISIÈME CONCOURS

Épreuve de composition

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.
Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHE	030E	101	0430

Troisième Concours du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHV	030E	101	0430

**Concours externe et 3^{ème} voie de recrutement
de conseiller principal d'éducation
Session 2025**

**Épreuve d'admissibilité
*Composition***

Sujet

L'École de la République doit assurer des conditions favorables aux apprentissages de tous les élèves. À cette fin, elle déploie un cadre réglementaire protecteur et éducatif qui contribue à l'éducation citoyenne des élèves et à leur progrès vers l'autonomie.

En quoi l'usage des punitions et des sanctions au sein de l'EPLÉ peut-il consolider ce cadre et participer à l'instauration d'une justice scolaire ?

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de l'histoire, du droit, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.

Annexe 2 - Sujet de l'épreuve « analyse d'une situation éducative »

SESSION 2025

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

CONCOURS EXTERNE

Analyse d'une situation éducative

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHE	030E	109	9378

Concours externe de recrutement de conseiller principal d'éducation

Session 2025

Épreuve d'admissibilité

Analyse d'une situation éducative

Sujet

Thème du dossier : les relations École - famille

Partie 1 :

Vous êtes CPE dans le collège XY. L'évaluation de l'établissement qui a été conduite l'année passée fait le constat de malentendus voire de tensions avec les parents. Le rapport final engage à construire des relations de confiance entre le collège et les familles.

Dans la perspective de la réécriture du projet d'établissement, le principal vous demande d'élaborer un document de synthèse qui expose les enjeux et les bénéfices de la coéducation. Il doit aussi décrire et interroger le partage des responsabilités entre l'École et la famille pour garantir la réussite scolaire.

Partie 2 :

Afin de contribuer à la réécriture du volet éducatif du projet d'établissement, vous proposerez deux actions qui visent à améliorer la qualité des relations avec les parents d'élèves. Ces actions devront mobiliser en priorité les personnels du service vie scolaire en les engageant dans une démarche collective. Vous en préciserez les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Composition du dossier documentaire

Le dossier comporte 18 pages

Concours externe de recrutement de conseiller principal d'éducation	1
Document n° 1 : Extrait du rapport d'évaluation externe conduite au collège XY au cours de l'année 2023/2024	3
Document n° 2 : Extrait d'un fait établissement du collège XY - juin 2024	4
Document n° 3 : Extrait de la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 - <i>Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires</i> - https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo38/REDE1324999C.htm [Consulté le 15 octobre 2024].....	5
Document n°4 : Extrait de l'article <i>Coéducation, compétences parentales et professionnelles</i> de Carole ASDIH - in <i>Revue administration et éducation</i> n°157 – mars 2017 - [p.31-36].....	7
Document n° 5 : Extrait d'un document rédigé par Philippe Meirieu pour la Cité Éducative d'Evry - <i>Questions et perspectives sur la coéducation</i> - Site de l'ANDEV : https://www.andeve.fr/revue-presse/vue/572?titreurl=co-education [Publié en 2022] [Consulté le 17 octobre 2024].....	9
Document n° 6 : Extrait du socle commun de compétences de connaissances et de culture - Code de l'éducation modifié par le décret du 2 août 2019 sur le socle commun - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038895266 [Consulté le 17 octobre 2024]	11
Document n° 7 : Extraits de la synthèse du rapport IGÉSR n° 2021-157 - <i>Les relations école - famille / état des lieux et axes de progrès</i> - Septembre 2021 - https://www.ozp.fr/IMG/pdf/2021-157_rapport_relation_ecole_famille.pdf [Consulté le 17 octobre 2024]	12
Document n° 8 : Extrait de l'article <i>Les parents et l'école : un rapprochement ambivalent</i> - Pierre Perier - in <i>Recherches familiales</i> 2023/1 n° 20 - Edition UNAF – 2021 - p. 169-170 - https://shs.cairn.info/article/RF_020_0164?lang=fr&ID_ARTICLE=RF_020_0164 [Consulté le 17 octobre 2024]	15
Document n° 9 : Extrait de l'article <i>La coopération entre enseignants et parents, c'est possible</i> - Catherine Hurtig-Delattre - Article CANOPE - Février 2021- https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/vie-scolaire/la-cooperation-entre-enseignants-et-parents-cest-possible.html [Consulté le 17 octobre 2024]	16
Document n° 10 : Extrait de l'article <i>L'accès des parents au suivi de la scolarité de leur enfant en collège d'éducation prioritaire : étude de cas</i> - Sylviane Feuilladié - <i>Revue Éducation & Société</i> , n°52 - 2024 - page 155 à 171 ; https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2024-2-page-155?lang=fr&ref=doi [Consulté le 17 octobre 2024]	18
Document n° 11 : Extrait de l'article <i>Comme ils se parlent. Les spécificités des entretiens entre des CPE et des parents de collégiens qui ont enfreint les règles</i> - Claire Burdin – <i>Revue Carrefours de l'éducation</i> , n° 49, pages 97 à 114 - juin 2020 ; https://shs.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2020-1-page-97?lang=fr&tab=resume [Consulté le 17 octobre 2024].....	19

[...]

Alliance éducative et co-éducation

Les parents d'élèves sont représentés au collège XY par deux fédérations de parents d'élèves. Le taux de participation des parents d'élèves aux élections est en baisse régulière depuis 4 ans et est à la rentrée 2023 de 18,03 % (2022 : 21,72 %, 2021 : 23,4 %, 2020 : 24,2 %). Les représentants des fédérations se présentent brièvement à l'ensemble des parents de 6^{ème} lors de la réunion plénière de rentrée et assistent aux instances de manière régulière, sans pour autant participer de manière active. Les réunions de début d'année organisées pour tous les niveaux de classe mobilisent peu de parents d'élèves. Toutefois, les remises du bulletin permettent aux enseignants de rencontrer un grand nombre de familles. Certains personnels estiment que les parents d'élèves ont une approche consumériste de l'école. Les parents rencontrés peuvent se sentir jugés négativement par certains personnels, même s'ils reconnaissent l'implication des équipes pour faire progresser leur enfant. Depuis deux ans, une dizaine d'incidents graves a impliqué au moins un parent d'élève. Ces faits de violence verbale ont concerné majoritairement le fonctionnement de l'établissement, la contestation d'une punition ou d'un enseignement. Les parents ne se disent pas satisfaits des échanges avec les personnels du collège, qu'ils estiment trop rares et les équipes pédagogiques et éducatives regrettent de ne pouvoir construire à ce stade une véritable co-éducation.

Perspectives d'amélioration

La mise en place d'un rendez-vous mensuel entre la direction et les représentants des parents permettrait de répondre aux questionnements des parents, d'explicitier les décisions prises par l'établissement, de déconstruire l'image négative du collège.

Initier des temps conviviaux en amont de la semaine de la démocratie scolaire, notamment avec une visite des locaux et l'exposition des travaux des élèves pourrait inciter davantage de parents à s'impliquer dans le fonctionnement de l'établissement.

Un groupe de travail réunissant les membres de la communauté éducative autour de la création d'une charte de communication pourrait être initié afin d'instaurer des modalités concertées (outils à privilégier, fréquence des échanges...).

Pour répondre aux questionnements des familles, mais aussi mieux les accompagner dans les procédures administratives, des soirées thématiques mériteraient d'être organisées : constitution des dossiers de bourses, formation aux outils numériques pour le suivi et l'orientation des élèves.

De nouvelles modalités de conseils de classe participatifs où la dimension de conseils serait privilégiée pourraient être expérimentées, afin d'échanger sur les difficultés des élèves et leur progression. Les parents d'élèves pourraient également être invités à participer à Devoirs Faits et aux autres dispositifs d'accompagnement des élèves.

L'association systématique des parents aux grands événements de l'établissement favoriserait leur engagement : cérémonie commémorative, journées nationales...

La mise à jour régulière du site internet avec une rubrique « actualités de l'établissement » valoriserait les travaux des élèves et les projets menés et répondrait aux attentes d'une communication plus accrue des parents.

[...]

Déclarant Date de saisie 06/06/2024 / Établissement COLLEGE XY / Fonction du déclarant : Chef d'établissement.

Description du fait

Niveau 2 : fait(s) grave(s)

Date du fait

05 / 06 /2024

Résumé du fait

Un assistant d'éducation se présente au portail de sortie des élèves avec quelques minutes de retard (était en train d'échanger avec un professeur d'EPS sur l'organisation conjointe d'un évènement de fin d'année). Un des parents présents devant le portail se met en colère, déclarant que ce n'est pas la première fois (un seul retard à déplorer avec cet assistant d'éducation, c'était l'année dernière, dans des circonstances exceptionnelles, seul surveillant lors d'une journée de grève et ce même parent s'était montré insolent avec lui). Le surveillant reste calme et tente d'apaiser la situation mais le parent d'élève continue à exprimer son mécontentement en signant le cahier de décharge. Les autres parents d'élèves semblent outrés par le comportement de ce monsieur. Le parent a pris en charge son enfant, et est parti en insultant copieusement l'assistant d'éducation (" bon à rien, connard, t'as une sale gueule "), le surveillant est resté poli et l'a salué par un « au revoir » puis le parent d'élève s'est retourné et a levé un poing menaçant vers l'assistant d'éducation en vociférant : « tu vas voir, toi ! ». Les élèves présents ont pensé alors que ce monsieur allait frapper le surveillant. Suite à cet incident, une information a été rédigée dans le registre sécurité et santé au travail.

Nature(s) et atteinte(s)

Types de fait : Atteintes aux personnes /Violences verbales /Menaces orales ou écrites

Espaces : Intérieur de l'établissement / Grille, porte de l'établissement

Victime(s) signalée(s) : Personnel

Auteur(s) présumé(s) : Famille

[...]

Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur. [...] La scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'École sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation.

[...]

1.1 Informer, dialoguer

Les équipes éducatives veillent à inviter les parents, de manière régulière et non uniquement en cas de difficultés, à des rencontres individuelles pour leur permettre d'accompagner la scolarité de leur enfant. Lorsque des difficultés apparaissent, ces mêmes équipes mettent en place un travail étroit avec les parents, en s'appuyant, si nécessaire, sur les professionnels compétents au sein de l'établissement ainsi que sur les partenaires de l'école. L'information des familles doit utiliser un langage accessible et clair. Une attention particulière est apportée aux parents en situation de handicap afin de leur garantir un égal accès à l'information. Les parents peuvent souhaiter être accompagnés d'une personne de leur choix pour faciliter les échanges. Pour les parents qui rencontrent des difficultés avec l'écrit, une communication orale sera privilégiée dans la mesure du possible. Les directeurs d'école et chefs d'établissement veillent à donner aux familles les informations utiles sur les ressources et les services numériques qui sont mis à leur disposition.

[...]

1.2 Aider les parents à se familiariser avec l'École

Les parents sont régulièrement informés sur l'organisation et le fonctionnement de l'école par les rencontres institutionnelles prévues aux articles D. 111-1 et D. 111-2 du Code de l'éducation. En complément, des réunions sur toute autre thématique spécifique répondant aux préoccupations des familles pourront être organisées. Pour animer les débats avec les parents, les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur les outils développés dans le cadre des dispositifs existants, comme les actions éducatives familiales, la mallette des parents, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ou les contrats locaux d'accompagnement scolaire.

[...]

L'aménagement des « espaces parents », lieux principalement dédiés aux rencontres individuelles ou collectives, facilite la participation des familles, les échanges et la convivialité. Ces rencontres sont organisées avec l'aide de l'établissement, à l'initiative des parents ou de leurs représentants, dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité. Des actions et projets collectifs, en lien avec le projet d'école ou d'établissement, peuvent être proposés dans ces espaces par les parents d'élèves, leurs représentants et leurs associations, les équipes éducatives ou des partenaires de l'École.

[...]

1.3 Encourager la participation des parents à la vie de l'école ou de l'établissement

Les parents et leurs représentants sont associés à l'élaboration d'un diagnostic partagé des besoins et des attentes de la communauté éducative, basé sur les spécificités du territoire, en vue de définir :

- le projet d'école ou d'établissement, en particulier ce qui concerne les relations avec les familles ;
- les actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (second degré ou inter degrés lorsqu'il existe).

Dans le second degré, un bilan des actions menées à destination des parents est présenté au conseil d'administration de l'établissement.

[...]

Les parents sont associés à la mise en place du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Le chef d'établissement sollicite la participation des parents en tant que personnes ressources dans le cadre des actions organisées pour la mise en œuvre du parcours.

[...]

2.2 Sensibiliser et former l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à la communication avec les familles

[...]

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement veillent à sensibiliser l'ensemble de l'équipe éducative aux principes et aux modalités d'information et de dialogue avec les parents, en particulier à l'occasion de la rentrée scolaire. Ils facilitent l'accès des parents aux personnes ressources, aux partenaires locaux et aux ressources nationales susceptibles de les aider dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

[...]

3 - Développer la coordination et la visibilité des actions d'accompagnement à la parentalité

[...]

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction. [...]

Qu'est-ce que coéduquer ?

Est-ce éduquer ensemble ? Dans des espaces séparés, communs ? Avec des interfaces, des intersections ? Est-ce reconnaître la légitimité et les actions des autres éducateurs ? Est-ce mettre en place des actions partagées, un agir commun à travers des contextes ou des dispositifs particuliers ? La co-construction de valeurs, de règles, de pratiques ? Il existe plusieurs niveaux ou conceptions de la coéducation et les concepts de collaboration, participation, partenariat, alliances éducatives y sont associés (Kherroubi, 2008 ; Rayna, Rubio, Scheu, 2010 ; Asdih, 2012).

Quelles finalités sont attribuées à cette notion dans les recherches et les politiques éducatives ? Favoriser la réussite scolaire, la réussite éducative, la socialisation et l'émancipation des élèves, prévenir l'absentéisme et le décrochage, promouvoir les valeurs de l'école et d'une société démocratique... Il s'agit de produire de la cohérence éducative pour l'élève, voire de la continuité entre l'école et la maison, de la confiance, de l'interconnaissance et de faciliter la construction de la posture d'élève et les apprentissages, l'élève étant partie prenante de ce processus.

Comment coéduquer ? Stimuler les pratiques de communication, s'accorder sur le sens de certaines notions, sur des objectifs ou un référentiel commun, favoriser la participation, ajuster les actions sont des moyens évoqués par les chercheurs et les praticiens. La famille et l'école ne sont pas des lieux étanches et les représentations, normes, valeurs ou pratiques diffusent d'un espace à l'autre. La tolérance et le respect mutuel sont d'autant moins faciles à appliquer que le devenir de l'enfant – et des groupes à travers lui – est en jeu.

Humbeeck et al. (2006) proposent d'utiliser les outils scolaires comme instruments de coéducation en centrant les échanges sur le vécu de l'enfant « sujet d'une double préoccupation éducative » et le travail éducatif. Il s'agit d'éviter de s'égarer dans la remise en question des contenus enseignés et des méthodes utilisées, ou dans la mise en cause des savoirs implicites transmis par la famille. Coéduquer n'est pas « coenseigner ni cogérer l'espace scolaire », « coéduquer avec la famille n'est pas éduquer la famille ».

La coéducation s'appuie sur une posture éthique consistant à reconnaître les parents comme premiers éducateurs de l'enfant. Sachant que réussir à l'école, se joue aussi hors de l'école est-ce qu'on se donne les moyens :

- de mettre son savoir sur les apprentissages à disposition des autres éducateurs – ici les parents – lorsqu'ils le souhaitent et sont demandeurs de conseils pour accompagner la scolarité de leurs enfants ?
- de faciliter l'accès à l'école, la compréhension de ce qu'on y fait, de ce qui est attendu, pour permettre aux parents de se positionner et de participer ?
- de sensibiliser les parents au rôle qu'ils peuvent jouer dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ?
- de rendre accessibles certains moyens qu'a l'école pour faciliter ce suivi (montrer ce qu'on y fait, montrer le livre, les jeux...) ?

[...]

Compétences mises en jeu dans la coéducation

[...]

Du point de vue des interactions enseignants-parents, l'école a pu envisager un temps de mener sa mission sans les parents, ou parfois même contre eux, avec la tentation de se substituer à des parents perçus comme défaillants. Son évolution est en phase avec celle constatée dans le champ de la parentalité. Il s'agit de domaines professionnels – éducatif, sanitaire et social – qui ont leurs propres spécificités, mais cette thématique est transversale, elle intéresse les politiques publiques et prend en compte la notion de compétences parentales. Les pratiques antérieures de substitution familiale ont laissé place à la suppléance éducative, à des initiatives de collaboration avec la famille. On est passé du travail à la place des familles

(avec les rivalités sous-jacentes, les fantasmes du « bon » éducateur, voire d'engendrement), au travail sur les familles (où elles sont « convoquées »), puis au travail avec les familles.

Les approches qui valorisent les compétences parentales se veulent respectueuses des individus et mettent en avant la bientraitance, la prévention et l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle (Giuliani, 2009). Mais sont-elles exemptes de normes ? Jusqu'où peut-on entrer dans l'intimité des familles ? À quel moment l'information ou le conseil peuvent-ils se transformer en intrusion ou en formatage ?

Sur un autre plan, renforcer les compétences et la coéducation avec certains parents peut-il conduire à monopoliser cet espace et à mettre à l'écart d'autres parents ? Les écoles ont le souci de faire vivre la coéducation au-delà des parents habituellement présents, de moduler les formes et les supports de l'échange, de varier les modes d'entrée et les activités ciblées pour élargir le cercle au-delà des mères, des parents délégués ou des parents en connivence avec l'école (Monceau, 2014).

La coéducation consiste à créer des espaces intermédiaires où se construisent les relations, la connaissance et la reconnaissance entre acteurs éducatifs qui découvrent leurs compétences et confrontent leurs pratiques à la diversité de celles des autres. Cela a parfois des effets sur les compétences psychosociales des parents et se traduit par une reprise de confiance, une présentation aux élections de parents d'élèves etc. Cela participe aussi à la construction d'un sentiment d'appartenance, à un collectif, à une communauté éducative.

[...]

Document n° 5 : Extrait d'un document rédigé par Philippe Meirieu pour la Cité Éducative d'Evry - *Questions et perspectives sur la coéducation* - Site de l'ANDEV : <https://www.ande.fr/revue-presse/vue/572?titreurl=co-education> [Publié en 2022] [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Les trois piliers fondamentaux de l'éducation ont chacun un rôle spécifique.

- **Les parents** accueillent l'enfant dans le monde. Ils doivent, bien sûr, prendre soin de lui sur le plan physique et psychique, mais ils doivent aussi l'introduire dans un univers dont il faut lui transmettre les codes : les rituels qui rythment la vie quotidienne, le langage sous toutes ses formes grâce auquel il pourra entrer en relation avec autrui, les comportements qui le feront accepter par son entourage et lui permettront de s'intégrer dans la société. Mais, au-delà de cette nécessaire mission de **transmission**, les parents ont un rôle éducatif majeur : faire accepter à leurs enfants la frustration sans laquelle ils resteraient prisonniers à jamais de leur « corps primaire ». [...]. Mais le petit enfant ne découvrira cela que si ses parents, tout en refusant de se soumettre systématiquement à ses caprices, lui garantissent qu'ils ne l'abandonneront pas et seront toujours là pour l'entourer, le protéger et l'aimer. Éduquer, c'est donc, tout à la fois, apprendre à l'enfant à **surseoir à ses pulsions** et lui fournir un **environnement sûr**. Et c'est la tâche des parents.
- **L'École**, elle, a pour mission de faire découvrir à l'enfant **un autre monde** que celui de la famille. Certes, on va à l'école pour apprendre mais aussi pour **apprendre ensemble**. Et « ensemble » est ici aussi important qu'« apprendre ». À l'école, chacun arrive avec sa singularité, son histoire, ses richesses et ses problèmes, ses rencontres et ses accidents de la vie... pour partager les mêmes savoirs. À l'école on découvre qu'on est toutes et tous différents, mais qu'on est aussi fondamentalement semblables puisqu'on effectue les mêmes apprentissages et qu'on accède aux mêmes connaissances. Cela se concrétise, d'une part, par la découverte de l'altérité : l'enfant côtoie des camarades qui n'ont pas eu la même famille, qui n'ont pas été élevés de la même manière, qui n'ont pas les mêmes expériences, les mêmes habitudes, les mêmes croyances... il doit apprendre à les respecter. [...]
- **Mais les parents et l'école ne suffisent pas pour permettre à l'enfant de grandir. Il faut qu'il fréquente aussi les tiers-lieux**. Les tiers-lieux, ce sont les groupes de pairs dans lesquels l'enfant s'engage dans le cadre de ses loisirs et au sein desquels il va progressivement prendre des responsabilités. C'est le club de sport ou de théâtre, l'orchestre ou le groupe de rap, l'association de quartier ou [...] le regroupement spontané autour d'un projet collectif. Il est essentiel que l'enfant et l'adolescent disposent de cette « respiration » qui lui permet de vivre sur un autre registre que ceux imposés par sa famille et son école. [...]

Ces trois univers sont profondément complémentaires et nécessaires pour le bon développement d'un sujet. Mais, effectivement, ils peuvent apparaître parfois en conflit. Or, tous les éducateurs ont **une première responsabilité commune** : ne pas dire, laisser entendre ou penser que la participation à chacun de ces trois univers représente **une trahison** pour les deux autres. Obéir aux règles de l'école n'est pas trahir sa famille dans laquelle d'autres règles ont cours... Et on peut continuer à respecter, aimer et honorer ses parents tout en apprenant à l'école des choses qui contredisent ce qu'ils nous ont dit.

[...]

Mais, bien sûr, cette démarche est considérablement facilitée si les éducateurs ne se contentent pas d'une indifférence réciproque mais donnent des signes d'une reconnaissance, voire d'une estime, réciproques. Chaque fois que l'enfant ou l'adolescent perçoivent que ses éducateurs se connaissent et se reconnaissent, a fortiori quand il a l'occasion de les voir ensemble, se respectant les uns les autres tout en assumant leurs différences, il avance vers l'autonomie. Il devient un individu « hybride » qui assume sa pluri-appartenance et la vit comme une richesse car elle le délivre de l'emprise et de la soumission à un « monde » donné et lui permet de construire le sien. C'est cela qu'on nomme « **émancipation** » : la possibilité d'échapper à « ce qui nous a fait » pour assumer « ce qu'on décide de faire » ... le fait, de pouvoir construire, grâce au décalage des univers auxquels on est confronté, son propre avenir.

[...]

La valeur commune, celle qui est au cœur de l'entreprise éducative elle-même, c'est précisément **l'émancipation**. « Je suis là, nous sommes là, pour t'offrir les moyens de **devenir toi-même**. Nous te donnons, chacun de notre côté, ce que nous estimons être le meilleur pour toi mais nous ne voulons pas t'enfermer dans la reproduction de quoi que ce soit. Même par estime ou amour pour nous. Tu n'es obligé de personne et de rien. Ton passé, ce que nous t'avons permis de vivre dans ton enfance ou ton adolescence, ne peut pas, ne doit pas, déterminer ton avenir. Précisément parce que tu as été confronté à des univers différents, tu vas pouvoir trouver ta propre voie. ».

C'est ainsi que les individus peuvent échapper à ce phénomène terrible qu'est **l'essentialisation** : essentialiser, c'est réduire un être à une ou plusieurs de ses caractéristiques : son origine ou son milieu social, sa couleur de peau ou ses difficultés scolaires, ses problèmes personnels ou les actes qu'il a pu commettre. Émanciper, c'est, au contraire, dire : « Tout cela existe, mais **tu n'es pas enfermé dans cela**. Tu peux dépasser tout cela, même si cela ne sera pas facile. » Émanciper, c'est interpeller la liberté de l'autre : « Qu'est-ce que tu vas faire avec ce qui t'a fait ? ». La liberté, voilà la valeur commune à partager.

[...]

Il y a trois niveaux de collaboration complémentaires : l'information réciproque, la réflexion et l'échange sur des préoccupations communes et, enfin, l'organisation d'activités conjointes.

- **L'information réciproque** permet de mieux se connaître et se respecter. Elle doit fonctionner dans tous les sens. Bien sûr, les enseignants doivent informer les parents sur la réalité et les attentes de l'école. Or, dans ce domaine, on se contente trop souvent d'une réunion annuelle, quand il faudrait des rencontres plus fréquentes et pas seulement en cas de difficultés scolaires ou de comportement.
[...]
- **La réflexion et l'échange sur des préoccupations communes** sont très utiles : sur beaucoup de sujets - comme celui des écrans, par exemple -, aucun des trois partenaires éducatifs ne peut réussir quoi que ce soit sans les autres. Alors, pourquoi ne pas échanger nos problèmes, nos tentatives mais aussi nos propositions ?
[...]
- **L'organisation d'activités conjointes** peut se situer dans le prolongement de ces échanges. Il y a, là aussi, mille et une possibilités : de l'après-midi « jeux de société » au stage d'informatique multi-âge, en passant par le « samedi-réparation électronique » ou la « soirée-contes », sans oublier, bien sûr, les domaines sportifs et culturels. Il y a, aussi, les « échanges de savoirs » qui sont une occasion fabuleuse de créer des liens et de découvrir les vertus de la réciprocité et de la solidarité. Les municipalités et tout le tissu associatif peuvent jouer ici un rôle d'impulsion et de soutien logistique absolument essentiel.

[...]

Document n° 6 : Extrait du socle commun de compétences de connaissances et de culture - Code de l'éducation modifié par le décret du 2 août 2019 sur le socle commun - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038895266 [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;
- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ;
- à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.

Ce domaine est mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun.

[...]

Document n° 7 : Extraits de la synthèse du rapport IGÉSR n° 2021-157 - *Les relations école - famille / état des lieux et axes de progrès* - Septembre 2021 - https://www.ozp.fr/IMG/pdf/2021-157_rapport_relation_ecole_famille.pdf [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Si, historiquement, le système éducatif français s'est construit en faisant peu de place aux parents, depuis quelques années, l'institution scolaire cherche à tisser des liens plus resserrés avec les parents, dans l'optique d'améliorer la réussite des élèves, mais aussi leur bien-être, le climat scolaire, le respect des règles scolaires. La recherche par l'institution d'une meilleure participation et d'une plus forte implication des parents au sein de l'École s'est concrétisée au cours de la dernière décennie par diverses dispositions réglementaires, la proposition de différents dispositifs et la conception d'outils.

[...]

Des relations complexes et délicates entre l'École et les familles

Les entretiens ont permis de dresser, du point de vue des interlocuteurs, quatre profils types de parents qui pointent la diversité des relations École - familles. Le premier concerne des « *parents intrusifs* ». Ces parents, souvent de CSP moyenne ou favorisée, sont très bien informés sur le fonctionnement de l'institution scolaire, exigeants sur les contenus scolaires, et demandent des comptes aux différents personnels éducatifs concernant les notes ou les choix d'organisation pédagogique. Le deuxième concerne des « *parents agressifs* » qui critiquent ouvertement et de manière virulente la qualité du travail des personnels éducatifs, et qui peuvent aller jusqu'à des agressions verbales, des revendications écrites ou des atteintes physiques. Le troisième profil concerne des « *parents invisibles* » qui, bien que sensibles à la scolarité de leurs enfants, se tiennent à distance de l'École, souvent du fait d'un sentiment d'anxiété face à un milieu dont ils perçoivent qu'ils ne maîtrisent pas les codes et par peur de pas être compris ou bien d'être jugés de manière négative. Le quatrième profil, enfin, concerne des « *parents solidaires* » pour lesquels les intérêts collectifs prévalent sur les intérêts de leurs propres enfants, et qui sont attentifs à la réussite de tous les enfants.

Bien que les professionnels de l'éducation considèrent une implication raisonnée des parents dans l'École comme un élément positif, ils attendent plutôt un positionnement des parents vis-à-vis de l'École (des parents qui maîtrisent et respectent les codes de l'École) qu'une réelle coopération. Dans leur majorité, ils considèrent les parents comme des « *relais* » et estiment qu'ils n'ont pas à s'immiscer dans des considérations d'ordre pédagogique, ces interventions étant vécues comme une atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

S'il existe peu d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier l'état des relations École - familles, plusieurs signaux concordent avec le ressenti, fréquemment exprimé par les interlocuteurs de la mission, d'une dégradation des relations entre les parents et l'École. Les points d'incompréhension et de tension sont divers : l'évaluation, les contenus et les démarches pédagogiques, les organisations mises en place pour assurer la continuité pédagogique, les protocoles sanitaires.

Les acteurs rencontrés par la mission ont noté des effets paradoxaux de la crise sanitaire en décrivant des impacts positifs de la situation de confinement de mars-avril 2020 sur les relations École - familles (plus de communication entre les enseignants et les parents, meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles, effort de solidarité), mais aussi des impacts négatifs lors de l'année scolaire 2020-2021. En effet, si les perturbations de la première période de confinement ont été acceptées du fait du caractère inédit et que l'on pensait temporaire de la situation, la prolongation de la crise sanitaire s'est accompagnée d'effets délétères (incompréhension et exaspération des parents du fait des modifications fréquentes des organisations pédagogiques, mise à distance physique des parents des lieux scolaires, retour à l'école difficile pour certains enfants, non pérennisation des actions solidaires, épuisement des enseignants).

Des relations École - familles de qualité difficiles à construire

Les difficultés pour l'établissement d'une relation de qualité entre l'École et les familles tiennent à :

- un manque de parité d'estime entre les parents et les personnels éducatifs, alors que celle-ci est une condition essentielle d'un dialogue fructueux entre l'École et les familles et d'un sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs entre les parents et l'institution scolaire. Certains parents se ressentent (pour diverses raisons) comme peu considérés par les professionnels de l'éducation et ces derniers estiment que les parents sont devenus, dans leur majeure partie, des « *consommateurs* » de l'École ;
- la diversité des familles. Même si les chiffres des sondages réalisés régulièrement pour apprécier les attitudes des parents face à l'École montrent, au-delà des récriminations adressées, qu'une majorité de parents a confiance en l'École, les comportements, les attentes et les ressources des parents sont extrêmement divers. Certains gèrent de très près la « *carrière scolaire* » de leurs enfants, à la fois sur du court terme et sur du long terme, pour leur permettre un parcours scolaire d'excellence et accéder à des filières sélectives. D'autres sont démunis pour accompagner leurs enfants dans leur quotidien d'élèves et dans leurs choix d'orientation, et cherchent essentiellement à sécuriser leur parcours scolaire. Cette diversité est un facteur de complexité pour l'institution scolaire, que ce soit en termes d'accueil, d'information, de dialogue ou d'implication des parents ;
- l'opacité du système scolaire et une méconnaissance des projets éducatifs des écoles et des établissements. Si certains parents sont très bien informés et sont de véritables experts pour gérer le parcours scolaire de leurs enfants, d'autres ont de réelles difficultés à se repérer dans les arcanes du système scolaire et à en décoder les usages. Ce manque de lisibilité concerne également le projet et les attentes de l'établissement qui sont le plus souvent méconnus des parents ;
- une faible représentativité des familles et de leur diversité par les parents d'élèves élus. Les Interlocuteurs de la mission estiment que le manque de représentativité, au niveau quantitatif et qualitatif, des parents élus ne leur permet pas de jouer efficacement leur rôle de relais dans le sens « *de l'institution vers les familles* » et dans le sens « *des familles vers l'institution* ».

Relancer et soutenir une dynamique des relations École - familles autour d'un triptyque information – échanges – coopération

Malgré les efforts opérés ces dernières années au niveau national, académique et à l'échelle des établissements pour mieux informer les parents, trop de parents ont encore des difficultés pour comprendre les principes et l'organisation du système scolaire, les procédures d'affectation, les possibilités d'orientation, les parcours de formation, les modalités d'évaluation. Il importe d'accentuer encore cet effort d'information par des contenus, des formats et une temporalité adaptée. Dans un parcours d'élève – qui est aussi un parcours de parents – certains moments charnières, qui correspondent le plus souvent aux transitions entre les cycles d'enseignement, doivent être particulièrement soignés, chaque transition étant porteuse d'enjeux spécifiques.

Il s'agit également d'améliorer la qualité des échanges avec les parents grâce à des savoir-faire relationnels et communicationnels de la part des enseignants, permettant de réelles rencontres lors desquelles les parents se sentent écoutés et compris. La place des parents et les modalités de rencontre doivent être discutées et clairement énoncées dans le projet éducatif de l'école ou de l'établissement. Les retours d'expérience concernant la mise en place des espaces parents soulignent les intérêts, mais aussi des limites de ce dispositif qu'il convient de dépasser pour que ces espaces s'adressent à tous les parents. Ces espaces pourraient être des lieux privilégiés pour aider les parents à construire le projet d'orientation de leurs enfants. Cependant, si l'institution joue le jeu d'échanges plus soutenus avec les familles, il est nécessaire qu'elles se sentent en sécurité dans cette démarche, notamment par l'établissement d'un cadre qui s'impose à l'ensemble de la communauté éducative et grâce à des ressources pour leur permettre d'affronter les situations à risques.

Différentes structures et associations existent pour aider les familles les plus vulnérables. Dans certains territoires, des écoles et établissements nouent des partenariats avec ces acteurs qui sont plus au contact avec ces familles. Grâce à ces partenariats, l'institution scolaire peut s'appuyer sur une expertise et des savoir-faire dans l'animation des multiples dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la parentalité, qui lui font défaut mais qui existent dans les territoires, particulièrement dans les zones urbaines

défavorisées. Ces partenariats nécessitent cependant d'être mieux recensés et pilotés au niveau académique, afin de favoriser leur pérennité et leur diffusion.

Dans une société et une période où les défis collectifs de tous ordres se conjuguent et interrogent les fondements même de la démocratie et du vivre ensemble, la relation que l'École entretient avec les familles participe directement des représentations que les parents et leurs enfants construisent de la culture commune et des valeurs de la République, mais aussi de leur place, actuelle ou future, dans la société. L'École doit considérer sa relation aux familles non seulement comme un facteur d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves mais encore, plus largement, comme un moyen puissant de lutter, à son niveau et avec ses valeurs, contre la montée en force des incivilités, de l'individualisme et du relativisme.

Document n° 8 : Extrait de l'article *Les parents et l'école : un rapprochement ambivalent* - Pierre Perier - in *Recherches familiales* 2023/1 n° 20 - Edition UNAF – 2021 - p. 169-170 - https://shs.cairn.info/article/RF_020_0164?lang=fr&ID_ARTICLE=RF_020_0164 [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

« Travailler avec les parents »

Une relation sous condition

Les parents sont donc invités à participer et à « suivre la scolarité de leur enfant », selon l'expression récurrente des enseignants, mais le mode d'emploi demeure opaque et très inégalement accessible. Les obstacles pratiques et symboliques ne manquent pas, particulièrement si l'on se place du côté des parents les moins familiers de la culture et de l'institution scolaires. La maîtrise de la langue constitue d'emblée un empêchement pour les parents allophones ou portés à croire qu'ils ne vont pas « savoir parler comme il faut », selon l'expression d'une mère. Car la question de la langue ne repose pas seulement sur la compétence technique mais également sur le rapport social qu'elle engage. Or les parents des familles populaires redoutent de ne pas savoir mettre les formes ou argumenter dans un échange qui pourrait les déstabiliser et dévoiler leur méconnaissance et incompetence. Conjuré le risque d'une mise en jeu de soi défavorable voire stigmatisante peut conduire à des tactiques d'évitement ou de délégation, comme ces parents immigrés qui se font accompagner d'un proche ou préfèrent solliciter un membre de la famille enrôlé comme représentant et traducteur.

S'inscrire dans le partenariat tel qu'encadré par l'institution scolaire implique également d'adopter un rapport au temps spécifique que toutes les familles ne partagent pas. Les emplois d'exécution ou en horaires décalés laissent moins de latitude pour se rendre disponible aux horaires prévus par l'école, pour des réunions notamment. Prendre rendez-vous à l'initiative des parents n'a pas non plus le caractère d'évidence que les acteurs de l'école peuvent lui prêter car cela implique de programmer son temps, de s'autoriser à disposer du temps de l'autre et enfin, d'avoir une « bonne raison » de le faire. Toutes choses hors de portée d'une partie des parents de milieux populaires mais en l'absence desquelles le doute sur leur volonté de coopérer peut rapidement s'installer. De même, faire rentrer les parents dans l'école, comme il est préconisé depuis quelques années, ne repose pas seulement sur le franchissement de seuils physiques, au portail d'entrée ou à la porte de la classe. S'introduire dans l'école et y circuler selon les règles implique des droits d'entrée symboliques qui autorisent et légitiment les parents d'élèves. Or, ces effets de seuils continuent de marquer une frontière invisible séparant les familles les moins acculturées au monde scolaire de celles, mieux dotées socialement et culturellement, qui s'approprient les lieux en même temps qu'elles accaparent le temps des enseignants. Au fond, la difficulté majeure consiste pour le plus grand nombre des parents à négocier la « bonne distance » avec les acteurs de l'école, c'est-à-dire à se rendre visible et disponible, actif et réactif, sans « déranger » ni s'exposer. D'aucuns sont jugés trop présents, surtout dans les écoles favorisées, d'autres trop absents, dans les quartiers prioritaires tout particulièrement. Où se situe le « bon réglage » dans la proximité entre acteurs et ce qui justifie de se rencontrer ? La réponse à cette question semble appartenir aux parents, supposés compétents pour prendre l'initiative et ajuster leur comportement à l'enjeu perçu. A défaut, il pourra leur être reproché d'avoir été négligents en ayant trop tardé au détriment des intérêts scolaires de l'enfant. En définitive, l'ouverture de l'école sous la forme du partenariat ou de la coopération prétend s'adresser formellement à toutes les familles mais elle repose sur un « mode d'emploi » implicite qui, produit pour l'essentiel par l'institution scolaire, fonctionne de manière socialement sélective, au risque d'exclure ceux-là mêmes qu'elle voudrait associer davantage.

[...]

Document n° 9 : Extrait de l'article *La coopération entre enseignants et parents, c'est possible* - Catherine Hurtig-Delattre - Article CANOPE - Février 2021- <https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/vie-scolaire/la-cooperation-entre-enseignants-et-parents-cest-possible.html>
[Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

La **coopération entre enseignants et parents** est recommandée par le *BO* n° 38 du 17 octobre 2013 intitulé « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ». Elle s'intègre dans la notion plus vaste de **coéducation**, qu'il convient de définir. Celle-ci part d'un constat : chaque enfant, tout au long de sa vie, a affaire à de nombreuses personnes qui l'éduquent et qui l'instruisent. D'une part, les parents, qui sont ses premiers éducateurs. Ils l'accompagnent de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte et ils prennent les grandes décisions le concernant : valeurs éducatives, santé, religion, choix du lieu de scolarisation, loisirs, etc. D'autre part, les professionnels, qui agissent en parallèle à chaque étape, et successivement. Ce sont les enseignants bien sûr mais aussi les animateurs, les soignants et de nombreux autres. Enfin, l'enfant est coéduqué par ses pairs ainsi que par des personnes de la famille élargie. L'idée de la coéducation est le postulat qu'une mutualisation entre ces différentes personnes, plus ou moins formelle, va être positive pour aider l'enfant à grandir et à se développer (Rayna, Rubio et Scheu, 2010).

C'est une idée qui dépasse donc largement la question de la relation entre l'école et les familles. Cette mutualisation n'a pas toujours été voulue et considérée comme positive : chaque sphère a pu fonctionner de manière cloisonnée, sans chercher à se connaître ni à communiquer. Ainsi fonctionnait « l'école-sanctuaire » voulue par Jules Ferry, qui séparait nettement l'enfant dans sa sphère privée de l'élève dans sa sphère scolaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : lorsqu'on parle de parcours de réussite éducative ou encore d'école inclusive, on parle implicitement de coéducation. Ainsi, l'école demande aux enseignants de s'intéresser à l'enfant qui est derrière l'élève, et aux parents d'accompagner leur enfant en tant qu'élève dans ses apprentissages scolaires. Cette mutualisation n'est ni un pouvoir de l'un sur l'autre, ni une confusion des rôles. Chaque acteur impliqué a sa mission et son champ de compétences. Il s'agit donc d'une responsabilité éducative partagée où chacun garde sa « liberté » : les parents, leur liberté éducative, et les enseignants, leur liberté pédagogique. C'est ce **partage dans l'accompagnement de l'enfant** qui sera le cœur d'une **coopération à construire entre parents et enseignants**, car elle ne va pas de soi.

Rôle de l'école

[...]

Les **dispositifs** qui permettront de construire cette relation sont liés à **quatre grands objectifs** : **accueillir, informer, dialoguer et impliquer**. Chacun de ces objectifs peut être pensé comme un acte professionnel à visée coéducative, c'est-à-dire apte à favoriser l'échange, par exemple, en se questionnant :

- Comment accueillir les parents « humainement », lors de la première rencontre et au quotidien ?
- Comment les informer, en s'assurant que le message soit compréhensible et arrivé à bon port, avec une possibilité de réponse si besoin ?
- Comment dialoguer en écoutant la parole de l'autre, même divergente ?
- Comment proposer des occasions d'implication laissant une place aux initiatives ?

[...] Pour remplir leur fonction coéducative, ces dispositifs seront habités par des **postures professionnelles** nécessaires :

- la **coopération**, c'est-à-dire collaborer pour « faire du commun » dans l'intérêt de l'enfant. Cette coopération pourra se décliner depuis les petits instants du quotidien (comment gérer ensemble un problème de retards récurrents à l'école ?), dans les temps de concertation individuels (comment penser ensemble les dispositifs d'aide pour un élève relevant de la MDPH ?) ou dans les instances de gestion de l'école (comment penser ensemble les dispositifs de gestion sanitaire ?) ;

- l'**explicitation**, car l'institution-école est opaque pour les parents, dans son fonctionnement, ses objectifs, ses méthodes. Or, les parents ne peuvent pas accompagner leurs enfants s'ils ne comprennent pas ce qui se passe à l'école
- la **parité d'estime** (concept élaboré par le chercheur Gaston Pineau, et utilisé par l'association ATD quart monde), c'est-à-dire une estime mutuelle qui assume et dépasse la disparité des statuts et des places. Elle implique le non-jugement, ce qui n'est pas si simple. Elle demande aux enseignants d'abandonner l'idée que les parents seront toujours d'accord avec eux, et ainsi de « faire une place à la différence » (Vandenbroeck, 2020). Dans le dialogue, aucun des deux ne peut être dans l'injonction : ni l'enseignant quant aux modalités éducatives familiales, ni le parent quant aux modalités pédagogiques. En revanche, les uns et les autres peuvent chercher à se connaître, se comprendre afin de se faire confiance. Cette parité est très complexe à construire, mais elle est l'élément moteur permettant de créer une véritable coéducation.

[...]

Apports et limites pour les enseignants

La coopération avec les parents apporte aux enseignants de la reconnaissance et de l'efficacité professionnelle. D'après mon expérience, quand on prend le risque d'ouvrir la porte aux parents en montrant ce que l'on fait, on leur donne les moyens de se rendre compte de la complexité du métier. Bien que l'on puisse avoir peur au début d'être jugé, on reçoit finalement énormément de retours de reconnaissance. Par ailleurs se mettre dans une posture coéducative permet de mieux connaître les parents, leur logique d'éducation et ce qui se passe dans la famille. Cela apporte un vrai plus pour un accompagnement efficace de chaque élève et une prévention des éventuels conflits. Cependant, il y a également des difficultés !

Première difficulté : la charge de travail que cela représente. Le métier d'enseignant est déjà très complexe : il demande de penser, gérer, puis évaluer la classe. Les relations avec les parents représentent tout un champ de gestes professionnels, qu'il importe de considérer comme tels et auxquels il faut faire une place.

Deuxième difficulté : la gestion des malentendus et l'acceptation des tensions. Malgré tous les dispositifs mis en place, il y aura toujours des situations de friction, car la complexité et la tension sont des caractères constitutifs de toute relation humaine ! Très souvent, les malentendus se cristallisent autour de la définition de cette responsabilité éducative partagée. Certains enseignants, certains parents aussi, ont en tête un modèle d'école cloisonnée, aujourd'hui obsolète, qui peut se contenter d'un simple échange d'informations pour fonctionner. En demandant plus de coopération, parents comme enseignants peuvent avoir des difficultés pour se comprendre. D'un autre côté, d'autres enseignants ou parents voudraient aller encore plus loin, jusqu'à la construction partenariale du projet pédagogique. Or, l'école publique française n'est pas une école de la « cogestion » (contrairement à certaines écoles associatives privées, ou à certaines écoles publiques dans d'autres pays d'Europe) et ces demandes inappropriées peuvent générer des tensions. Parfois, il suffit d'explicitier les règles et de dire assez clairement où cette coopération commence et où elle s'arrête. Au sein même de la zone de partage, les tensions sont également nombreuses autour de divergences de valeurs éducatives. Parents et enseignants n'ont pas forcément la même conception de la liberté, de l'autorité, de l'autonomie... Ce type de désaccords peut mettre l'enfant en « conflit de loyauté », et aucune partie n'est légitime pour imposer sa façon de voir à l'autre. Tout est donc une question d'écoute, de reconnaissance mutuelle des convictions et des missions de chacun. L'enfant est capable de comprendre que les règles ne sont pas les mêmes, voire sont contradictoires s'il sent un respect de part et d'autre.

[...]

Document n° 10 : Extrait de l'article *L'accès des parents au suivi de la scolarité de leur enfant en collège d'éducation prioritaire : étude de cas* - Sylviane Feuilladiou - Revue Éducation & Société, n°52 - 2024 - page 155 à 171 ; <https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2024-2-page-155?lang=fr&ref=doi> [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Conclusion

La co-éducation est une modalité institutionnelle opératoire, dont l'objectif est d'amener les familles à soutenir la norme éducative du système scolaire. Par-delà la coopération affichée, les pratiques des établissements maintiennent souvent le rapport dissociatif école-familles, institué historiquement. La manière dont les pratiques des établissements placent les parents en position d'exercer leur rôle de parent d'élève peut néanmoins constituer une ouverture organisationnelle, qui travaille à l'accessibilité scolaire. La distinction des dimensions de l'accessibilité et leur articulation montrent des dynamiques d'accessibilisation déployées au cœur des tensions qui traversent le système. Ces tensions concrétisent une massification scolaire tirillée entre un impératif d'inclusion visant la démocratisation et un fonctionnement élitiste, ancré dans un rapport asymétrique dominant envers les parents moins familiers de la culture scolaire.

Les réunions formelles et les échanges avec les enseignants permettent un accès des parents aux informations, aux apprentissages et au comportement scolaire de leur enfant. Leurs propos témoignent d'un prendre part et d'un faire partie, qui engagent une présence légitime vécue de manière positive. Ces deux composantes témoignent de dynamiques organisationnelles d'accessibilisation, par le partage de connaissances sur le fonctionnement du système éducatif et le déroulement concret de la scolarité de l'élève, ainsi que par le placement des parents dans une position d'interlocuteur sachant et reconnu par l'équipe éducative. Toutefois, la lisibilité restreinte du rôle attendu, notamment dans ses dimensions effectives d'aidant de son enfant élève-apprenant, ne suffit pas à une conversion de la visibilité des parents dans le collège en agir sur. La participation des parents au déroulement et au processus décisionnel de la scolarité de leur enfant reste normée et partielle.

Le concept d'accessibilité, décliné dans la grammaire, proposée par Ebersold (2019), permet d'appréhender cette normalisation comme une ouverture à une participation légitime, incomplète mais réelle. L'école inclusive ambitionne de transformer l'espace des positions scolaires structuré autour des dynamiques organisationnelles, dissociatives et de vulnérabilisations des parents. Elle conditionne et fonde le cadre symbolique d'une reconfiguration de l'espace des positions scolaires où les parents s'autorisent à penser leur participation légitime. Cette normalisation ouvre une normativité concevable dans l'imaginaire scolaire parental, qui s'exprime à travers leurs attentes dessinant les contours d'un sentiment d'exister. Celles-ci constituent les traces d'une praxis instituante émergeant des échanges avec les enseignants (Dardot & Laval 2015), vers une possible symétrisation et/ou légitimation.

Les dynamiques à l'œuvre permettent d'appréhender le processus d'accessibilisation des environnements scolaires, qui œuvre à un accès à la norme dont ces parents moins familiers de la culture scolaire sont souvent écartés. Cette ouverture renforce la densité matérielle du milieu scolaire ; les possibilités de développer l'existence collective à travers les communications, le partage de l'espace matériel et symbolique, la faisabilité des échanges. Ces voies de rapprochement ne garantissent pas la cohésion et la parité de participation. Elles constituent néanmoins une composante indispensable de la densité dynamique, définie comme le degré de coalescence des segments sociaux nécessaire à la vie commune (Durkheim 1983 [1937]).

Document n° 11 : Extrait de l'article *Comme ils se parlent. Les spécificités des entretiens entre des CPE et des parents de collégiens qui ont enfreint les règles* - Claire Burdin – Revue Carrefours de l'éducation, n° 49, pages 97 à 114 - juin 2020 ; <https://shs.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2020-1-page-97?lang=fr&tab=resume> [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Quel rapport de places ? L'étude du volume de parole

Pour étudier les rapports de place dans les interactions, appelés aussi « position de parole » (Vinatier, 2009, 2013), nous avons, dans un premier temps, étudié la répartition du volume de parole dans les 95 entretiens retranscrits. En effet, s'il n'est pas le seul marqueur de position, le volume de parole peut être un indicateur pour envisager l'interlocuteur qui est en position haute ; celui qui occupe le plus grand volume est généralement celui qui domine l'entretien. Repérer celui/celle qui choisit les thèmes abordés dans l'entretien va aussi nous renseigner sur la position de parole dans l'interaction.

[...]

L'analyse horizontale des entretiens entre CPE et parents fait donc apparaître une large majorité de situations de coopération. En interrogeant les rapports de places en entretien, nous constatons que les parents sont loin d'être des acteurs passifs et dominés de l'interaction. Si les CPE sont majoritairement en position haute (de par leur fonction, parce qu'ils sont à l'initiative du contact, du fait des thèmes abordés), l'étude des volumes de parole laisse apparaître des échanges plus équilibrés quand les parents manifestent leurs désaccords auprès des CPE ou quand ils se confient sur leur situation personnelle et familiale mais aussi et surtout quand ils adoptent un discours commun face à leur enfant. La « symétrisation » (Payet, 2015) de leur relation en entretien, que nous définissons comme le rééquilibrage des rapports de « places », semble donc se construire dans le renforcement de l'alliance entre éducateurs.

Conclusion

Du point de vue de la linguistique interactionniste (Kerbrat-Orecchioni, 1992), les interactions sont co-construites par les participants et sont porteuses potentiellement de conflits de normes et de valeurs entre les interlocuteurs (Ollivier, 2016). Nous postulons que les interactions des CPE avec les parents lorsque l'élève a dérogé aux règles, sont des situations de travail spécifiques qui peuvent être regroupées au sein d'une même classe partagée en différentes sous classes pouvant se combiner : l'information, le recadrage et le suivi. En effet, de manière globale, certains buts des conversations convergent : ils peuvent viser la communication d'une information, viser le recadrage de l'enfant (les élèves sont tancés pour leur comportement et des injonctions leur sont faites de le faire évoluer), son suivi (des propositions sont faites pour accompagner son évolution) ou combiner les différents objectifs. Dans tous les cas, le maintien d'une relation satisfaisante avec le parent va être un trait permanent de cette classe de situations. Pour certains CPE expérimentés, des organisations invariantes de leur activité ou schèmes (composés de buts, sous-buts, inférences, conceptualisations) ont été repérés dans leurs entretiens. Les CPE ont, en effet, développé des schèmes pour « faire passer », c'est-à-dire faire accepter une information difficile comme l'annonce d'une punition ou la sanction par les parents. Des procédés d'euphémisation, de dramatisation ou de dédramatisation ont été mis au jour dans l'activité des CPE ainsi que l'attribution de formes de compensation. Nous n'avons pas développé ici ce point.

Grâce une analyse horizontale de 95 entretiens entre des CPE et des parents, nous avons déterminé certaines caractéristiques des situations auxquelles les CPE étaient confronté.e.s. Trois types de transgressions : la violence (verbale et physique), les problèmes de présence dans le collège (absences, retards récurrents, sorties sans autorisation) et les incivilités ont été repérés, ces dernières étant les plus courantes dans notre corpus. Nous envisageons ces entretiens comme appartenant à une même classe de situations, c'est-à-dire ayant une même structure conceptuelle. En effet pour les CPE, un objectif semble central : celui de « faire passer » une information difficile tout en préservant la relation avec le parent, enjeu pour lequel les CPE mobilisent une organisation invariante de leur activité ou des schèmes d'action. Les parents se montrent majoritairement coopératifs dans ce type de situations manifestant leur accord, adoptant

un discours commun et allant parfois jusqu'à la co-élaboration de solutions avec le/la CPE. Les CPE sont majoritairement en position haute dans ces interactions du fait du contexte de l'interaction (un.e professionnel.le s'adressant à un usager) mais des relations plus symétriques semblent se construire quand les parents contestent la position du collègue, sont à l'initiative de l'échange (ils y maîtrisent les thèmes abordés) ou quand ils adoptent un discours commun avec les CPE.

« Faire passer » tout en préservant la « face » du parent (Goffman, 1974) renvoie à des enjeux de différentes natures. Pour les CPE, il s'agit parfois de défendre la position et l'image du collègue et de ses personnels (enjeu institutionnel associé à la protection de leur propre « face ») mais aussi de maintenir des relations satisfaisantes avec les parents (enjeu relationnel) ; il s'agit aussi de s'allier aux parents pour œuvrer conjointement à faire évoluer le comportement de l'élève (enjeu éducatif), de faire en sorte que la mesure disciplinaire se déroule correctement et/ou que l'ordre scolaire soit rétabli (enjeu pragmatique). Le repérage des différents enjeux présents dans les situations d'entretien pourrait permettre en formation initiale et continue des CPE de mieux comprendre la complexité des situations de communication avec les parents et d'analyser l'activité communicationnelle. Une plus grande conscientisation pour les professionnels de ce pan de leur activité pourrait permettre de repérer les savoirs pragmatiques mobilisés et d'en développer de nouveaux.



Les épreuves du concours ont été définies par l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation](#)

- Daniel Andler, " Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme " - Gallimard, « NRF essais » - 434 p
- Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle, Tersigni Simona (dir.). Les enfants migrants à l'école. Le Bord de l'eau, 2021
- Azéma Ariane, Champollion Pierre, Coursodon Dominique, Frouillou Leila, Hardouin Magali, Lauer Christine. Éducation et territoire : inégalités ou diversité ? ENS éditions, 2020
- Barbier Christophe. Assistants d'éducation : quelle contribution au projet éducatif d'établissement ? Canopé Éditions, 2015
- Barthes Angela, Lange Jean-Marc, Tutiaux-Guillon Nicole (dir.). Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à ... ». L'Harmattan, 2017
- Bataille Pascal, Midelet Julia. L'école inclusive : un défi pour l'école : Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapés, ESF, 2018.
- Balleys Claire, Grandir entre adolescents. A l'école et sur internet. Lausanne, Presse polytechniques et universitaires romandes, coll « le savoir suisse », 2015
- Ben Ayed Choukri (dir.). Grande pauvreté, inégalités sociales et école. Berger-Levrault, 2021
- Ben Ayed Choukri. L'école discrimine-t-elle ? Le cas des descendants de l'immigration nord-africaine. Édition du Croquant, 2023
- Bernard Pierre-Yves, Le décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2019.
- Berry Vincent, Andlauer Leticia, Jeu vidéo et adolescence, PUL, 2019
- Bidar Abdennour, Meirieu Philippe, Grandir en humanité, libres propos sur l'école et l'éducation. Essai, Autrement. 2022
- Blaya Catherine. Cyberhaine : les jeunes et la violence sur Internet. Nouveau Monde, 2019
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanine, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016
- Buttner Yann, Maurin André, Le droit de la vie scolaire, Dalloz, 2024 (à paraître en juin)
- Capitanescu Benetti Andreea, Rousseau Maëlliss (coord.). Le bien-être à l'école. Cahiers pédagogiques, n° 575, février 2022



- Caraglio Martine. Les élèves en situation de handicap. PUF, coll. Que-Sais-je ?, 2019
- Carrefours de l'éducation. Le conseiller principal d'éducation entre héritage et nouvelles professionnalités. N° 49. Juin 2020.
- Catheline Nicole. Souffrances à l'école, A. Michel, 2016
- Catheline Nicole. Le harcèlement scolaire. PUF, 2023
- Condette Sylvie, Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014
- Cordier Anne. Grandir informés. Les pratiques informationnelles des enfants, adolescents et jeunes adultes. C&F éditions, 2023
- Cordier Anne, Erhel Séverine (coord.). Les enfants et les écrans : mythes et réalités. Retz, 2023
- Couchot-Schiex Sigolène, Benjamin Moignard. Jeunesse, genre et violences 2.0 : des filles et des garçons face aux cyberviolences à l'école. L'Harmattan, 2020
- Coutouly, Bechtold. Vivre Libres Enseigner par le respect et la liberté d'expression, Ed Hors-Pistes
- Dahéron Laetizia, Gallé-Tesson Marie. Comprendre et soigner le refus scolaire anxieux. Dunod, 2020
- De la Higuera Colin et Iyer Jotsna - "IA pour les enseignants : un manuel ouvert" - 2ème édition. Janvier 2024 sous Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.
- Déage Margot. A l'école des mauvaises réputations : les relations entre élèves et leurs risques à l'heure du numérique. PUF, 2023
- Debarbieux Éric, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.
- Debarbieux Éric (dir.). L'impasse de la punition à l'école : des solutions alternatives en classe. 2^e éd. Dunod, 2022
- Dehaene Stanislas, Apprendre ! Les talents du cerveau, le défi des machines, Odile Jacob, 2018.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2016.
- Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique. Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole, Berger-Levrault, 2017.
- Delahaye Jean-Paul, L'école n'est pas faite pour les pauvres, Le bord de l'eau Editions, 2022
- Derouet J-L. (2000). Les inégalités d'éducation : un classique revisité, Éducation et société, n° 1



- Dupeyron Jean-François, « La responsabilité éthique des Conseillers Principaux d'Education », Dossiers des sciences de l'Education, n°36/20, pp. 167-188
- Duru-Bellat M., Van Zanten A. et Farges G. Sociologie de l'école, 6^e édition. Armand Colin, 2022
- Duru-Bellat Marie et Dubet François, l'Ecole peut-elle sauver la démocratie ? Seuil, 2020
- Férouz G. Inégalités scolaires et politiques éducatives : une introduction, in Economie et statistiques, N° 528-529, 2021
- Géraldine FRANCK (dir.), Droits Humains pour tou·t·es. Libertalia, 2020
- Galand Benoît. Le harcèlement à l'école. Retz, 2021
- Galland Olivier, Sociologie de la jeunesse. A. Colin (7^{ème} éd.), 2022
- GARNIER Bruno, DEROUET Jean-Louis, MALET Régis (dir.) *Sociétés inclusives et reconnaissance des diversités. Le nouveau défi des politiques d'éducation*, Presses universitaires de Rennes, 2020
- Gausse Marie, L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités. Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016
- Gefen Alexandre - Vivre avec ChatGPT - Editions de l'observatoire, 2023
- Gyax, Zufferey et Gabriel, Le cerveau pense-t-il au masculin ?, Le Robert, 2021.
- Haut conseil à l'intégration, MEN « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école », La documentation française, 2013
- Haeberli Philippe, Pagoni Maria, Maulini Olivier (dir.). La participation des élèves : effet de mode ou nécessité ? L'Harmattan, 2017
- Hennette Vauchez Stéphanie. L'école et la République : la nouvelle laïcité scolaire. Éditions Dalloz, 2023
- Heurdier Lydie et Prost Antoine, les politiques de l'éducation en France, documentation française, (nouvelle édition), 2021.
- Ichou Mathieu. Les enfants d'immigrés à l'école : inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur. PUF, 2018
- Jehel Sophie. L'adolescence au cœur de l'économie numérique : travail émotionnel et risques sociaux. INA, 2022
- Jehel Sophie, Alexandra Saemmer, sous la direction de ; Education critique aux médias et à l'information en contexte numérique. Presses de l'ENSSIB. 2020



- Jellab Aziz. Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui. Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie. L'Harmattan. 2017
- Jellab Aziz. L'éducation prioritaire en France. Bilan et devenir d'une politique emblématique. Collection : Enfance éducation et société. L'Harmattan. 2020.
- Jellab Aziz. L'école à l'épreuve des incertitudes : Plaidoyer pour une institution émancipatrice. Coll. Au fil du débat-essais. Ed. Berger Levrault - sept. 2021
- Jellab Aziz, Marsollier Christophe. Bienveillance et bien-être à l'école : pour une école humaine et exigeante. Berger-Levrault, 2018
- Kammerer Béatrice. Nos ados sur les réseaux sociaux : même pas peur ! Réseau Canopé, 2023
- Lantheaume Françoise, Urbanski Sébastien. Laïcité, discriminations, racisme : les professionnels de l'éducation à l'épreuve. Presses universitaires de Lyon, 2023
- Marsollier C. *sous la direction de*, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ? Berger-Levrault. 2019
- Marsollier C. L'attention aux vulnérabilités des élèves, Collection Au Fil Du Débat – Essais, Editions Berger-Levrault, 2023
- Meuret, D. (2022). *Réchauffement climatique : que pourrait l'École ?* Les cahiers Rationalistes, n° 678
- Mikailoff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education entre éthique et responsabilité, sciences humaines et sociales, 2017
- Miquel Frédéric, *Quand les élèves nous élèvent. De nouvelles voix éducatives*, L'Harmattan, déc. 2020.
- Morin Edgar. Enseigner à vivre. Actes Sud, 2014
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal. 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Pache Alain et al. Penser l'avenir de manière créative : un enjeu central de l'éducation en vue du développement durable. Revue française de pédagogie, n° 197, 2016
- Pasquinelli, E., Farina, M., Bedel, A., Casati, R. Définir et éduquer l'esprit critique - Juin 2020 ; Rapport produit dans le cadre des travaux du *Work Package 1*.Projet EEC – Éducation à l'esprit critique
- Payet Jean-Paul. École et familles : une approche sociologique. De Boeck, Collection *Le Point sur...* 2017
- Petiot, O. & Visioli, J. Les émotions en milieu scolaire. De Boeck, 2022
- Prairat Eirik, La Sanction en éducation, PUF, Que sais-je ?, 2021.



- Prairat Eirik, Eduquer avec tact, ESF, 2017.
- Rayou Patrick, Van Zanten Agnès (dir.). Les Cent mots de l'éducation, PUF, Coll. Que sais-je ? 3^e édition, 2018
- Rey Bernard, Carette Vincent, Defrance Anne, Kahn Sabine. Les compétences à l'école : Apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- ROUYER Véronique, BEAUMATIN Ania, FONDEVILLE Bruno, *Éducation et citoyenneté. Regards croisés entre chercheurs et praticiens*, De Boeck, 2020.
- Schiff Claire, Ichou Mathieu, Mottet Geneviève, Guyon Régis, Vidalenc Jean-Luc, Keste Simon, Buisson-Fenet Hélène, Rey Olivier. École et migration : un accord dissonant ? ENS éditions, 2020
- Stassin B., (Cyber) harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans, Caen, C&F Editions, coll. « Les enfants du numérique », 2019
- Taddéi François. Apprendre au XXI^e siècle. Calmann-Lévy, 2018
- Tisseron Serge. L'empathie. PUF, Que Sais-je ?. 2024
- UNESCO. L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage. 2017
- Veltcheff Caroline. Pour un climat scolaire positif. Canopé Éditions, 2015.
- Verdier Éric, Sido Xavier, Lopez Maryse, Rosenfeld Judith, Kaplinsky Jean-Pascal. Le lycée professionnel : relégué et avant-gardiste ? ENS éditions, 2016
- Wallenhorst Nathanaël, Pierron Jean-Philippe. Éduquer en anthropocène. Le Bord de l'eau, 2019
- Weixler Frédérique, *L'orientation scolaire. Paradoxes, mythes et défis*, Éditions Berger-Levrault, collection Au fil du débat-Essais, 2020
- Weixler Frédérique, Enault Christian. Décrochage scolaire : anticiper et franchir les obstacles. Canopé éditions, 2022
- Woycikowska C., Pfander-Meny L., Parcinski M., Szoc N., Préparer Le Concours de CPE 2020, Hachette éducation, 2019.



Les candidats sont également invités à exercer une veille sur les publications, notamment :

- des instances ou services tels que la DEPP, le CSE...
- les dossiers thématiques de l'IFE, à signaler par exemple :
 - L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves (n° 119 juin 2017)
 - Coéducation : quelle place pour les parents ? (n° 98 janvier 2015)
 - Ecouter les élèves dans les différents espaces scolaires. (n° 136 décembre 2020)
 - L'éducation inclusive et numérique : quelles convergences ? (n° 146, janvier 2024)
- les rapports du CNESEO
- Revue de l'association nationale des conseillers principaux d'éducation (ANCPE)
- Revue de l'AFAE, voir certains dossiers thématiques.
- Revue française de pédagogie (par exemple le n° 211 sur les décrochages scolaires ou le n° 189 sur l'internat)
- Revue Diversité
- Les publications de l'INJEP sur la jeunesse